



**QUARANTE-CINQUIÈME SESSION DU  
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**  
(Alofi, Niue, 31 octobre-2 novembre 2015)

---

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

(Document présenté par le Secrétariat)

**Résumé**

1. C'est en ma qualité de Directeur général que je vous sou mets aujourd'hui mon deuxième rapport. J'y aborde succinctement les grandes activités qui ont été entreprises pendant l'année 2015 afin de conforter la place qu'occupe la Communauté du Pacifique (CPS) en tant que principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, œuvrant au service du développement durable de ses États et Territoires membres. Dans le prolongement du programme de réformes entamé en 2014, l'accent a, cette année encore, été mis sur la nécessité de confirmer l'orientation stratégique et les priorités de l'Organisation, ainsi que sur la résorption du déficit budgétaire annoncé à l'horizon 2016.
2. L'année 2015 a été marquée par un chantier stratégique de première importance, à savoir la formulation du nouveau *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020*, avec la participation active du sous-comité du CRGA mis en place avec l'aval du CRGA réuni en sa quarante-quatrième session. Le Plan stratégique a fait l'objet de vastes consultations, qui ont mobilisé le personnel, les membres, les partenaires du développement et d'autres parties prenantes. Le plan définit l'orientation stratégique et les priorités de la CPS pour les cinq prochaines années, la structure optimale de l'Organisation, les ressources et la gamme de compétences dont elle a besoin et ses partenariats stratégiques.
3. Le Plan stratégique confirme le soutien de la CPS en faveur des trois grands objectifs de développement des membres, et énonce les objectifs stratégiques de la Communauté du Pacifique. Ces derniers doivent permettre à la CPS d'accompagner ses membres de manière efficace et efficiente sur la voie d'un développement durable. Ces objectifs sont les suivants :
  - Renforcer l'engagement et la collaboration avec les membres et les partenaires
  - Renforcer le savoir et l'expertise techniques et scientifiques
  - Répondre aux priorités de développement des membres au moyen d'approches pluridisciplinaires
  - Renforcer la planification, la hiérarchisation des priorités, l'évaluation, l'amélioration continue et l'innovation
  - Optimiser les capacités des personnes, des systèmes et des processus
4. Document de haut niveau, le Plan stratégique se lit comme la déclaration d'intention de la Communauté du Pacifique. Le plan sera accompagné d'un Cadre de résultats stratégiques précisant les activités programmées, ainsi que les produits et les réalisations escomptés pendant la période couverte par le plan. Ce cadre, qui est encore à l'état de projet, sera approuvé par le CRGA en 2016, et les révisions annuelles portées au cadre de résultats seront elles aussi soumises à l'approbation du CRGA lors de ses sessions ultérieures. Chaque année, le Secrétariat présentera au CRGA le Rapport de résultats de la Communauté du Pacifique (calqué sur le Rapport de résultats du programme de la CPS établi en 2014 et accueilli favorablement par le CRGA la même année),

dans lequel il dressera le bilan des activités au regard du Cadre de résultats stratégiques. Les cinq *enseignements* mis en lumière dans le Rapport de résultats de 2014 sont retranscrits dans le nouveau Plan stratégique.

5. Afin que l'action concrète de l'Organisation soit bel et bien en adéquation avec la ligne de conduite tracée par la CPS dans le Plan stratégique et le Cadre de résultats stratégiques, les divisions et équipes internes de la CPS établiront des plans d'activité pluriannuels qui seront alignés sur ces documents. Le suivi-évaluation et l'amélioration continue seront renforcés et traités en priorité dans l'ensemble des programmes afin de servir la quête perpétuelle d'efficacité qui fait partie des objectifs organisationnels de la CPS. Globalement, ces changements sont destinés à favoriser une meilleure intégration de tous les programmes de la CPS et l'avènement d'une culture institutionnelle commune pour une organisation unifiée.
6. La situation financière de la CPS mérite toujours d'être étudiée plus avant. La CPS reste fortement tributaire des fonds projet qu'elle obtient auprès d'un portefeuille de bailleurs très limité. L'Organisation se trouve ainsi confrontée à un risque financier non négligeable. Le climat financier s'est encore tendu en 2014, avec l'apparition d'un déficit budgétaire dû pour l'essentiel aux fluctuations de change. Les projections budgétaires font état de déficits similaires pour les exercices 2016 et 2017, mais nous avons pu combler le déficit financier annoncé pour l'exercice à venir grâce aux mesures internes de maîtrise des coûts adoptées par les divisions et la Direction opérations et gestion. En outre, nous travaillons toujours avec certains membres au règlement de contributions à recevoir, continuons de passer au crible nos prévisions de dépenses, en particulier le budget voyages qui pourrait être réduit de 25 % en 2016, et encourageons l'utilisation plus fréquente des technologies de la communication dans les divers échanges. Un système plus solide d'assurance est aujourd'hui appliqué aux dépenses de la CPS, grâce aux travaux du Comité d'audit et des risques et, en particulier, à la fonction d'audit interne qui est au cœur de sa mission.
7. Les perspectives financières à long terme de la CPS restent fragiles. En effet, en raison du déséquilibre entre fonds ordinaires et fonds projet, la CPS n'a pas la marge de manœuvre souhaitée pour répartir son budget ordinaire de manière stratégique entre ses différents programmes et divisions. En 2015, les fonds ordinaires de la CPS représentaient 24 % du budget total, un chiffre bien en deçà des 35 % recommandés par l'évaluation externe indépendante réalisée en 2012. Un nouveau directeur des finances a récemment été recruté afin de conseiller et d'orienter avec stratégie la CPS quant aux finances de l'Organisation dans son ensemble. Nous entendons réaliser une analyse et des projections financières complètes pour présentation à la quarante-sixième session du CRGA, détaillant notamment la manière dont nous comptons garantir à l'Organisation un mécanisme de financement pérenne et prévisible. Un certain nombre de mesures sont actuellement à l'étude, parmi lesquelles l'application du principe de recouvrement intégral des coûts, la comptabilisation systématique d'une redevance de gestion pour l'ensemble des activités menées sur fonds projet et une approche planifiée de la mobilisation de ressources. Les membres sont priés d'aider la CPS à s'attaquer à ce dossier critique qu'est la gestion des risques.
8. Nous continuons de rénover la manière dont les programmes sont conçus et exécutés à la CPS. Notre objectif est d'encourager les divisions et les équipes à concevoir des projets interdivisions plus décloisonnés, plutôt que de perpétuer l'approche monosectorielle qui était jusqu'ici privilégiée. Le groupe de travail sur les maladies non transmissibles et la sécurité alimentaire, créé en 2014, poursuit ses travaux concertés et la nouvelle approche proposée est actuellement mise à l'essai aux Fidji, à Kiribati et aux Tonga. Dans la même lignée, nous faisons en sorte d'utiliser les enseignements tirés par le groupe de travail sur le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe pour mieux prévoir nos activités futures dans ce domaine. Un nouveau cadre de direction a récemment rejoint les rangs de la CPS afin de gérer l'approche programme de l'Organisation. Ce travail entre en résonance directe avec le processus de programmation par pays, qui n'est pas encore pleinement opérationnel. L'approche programme demeure un élément charnière de l'évolution de la CPS et contribuera sensiblement à définir le positionnement de l'Organisation à l'avenir.
9. Depuis la finalisation du projet de plan stratégique, des discussions sont engagées quant à la structure idéale qu'il conviendrait de mettre en place pour que la CPS soit au mieux de ses capacités et à la hauteur de ses priorités. Cette dimension structurelle est complexe de par la nature même de la région, les coûts des communications et des voyages, et les attentes des membres. La nouvelle organisation du « top management » de la CPS a été entérinée. Les trois directeurs généraux adjoints de l'ancien organigramme ont fait place à deux directeurs adjoints, l'un en poste à Suva et l'autre à Nouméa. Les débats sur les autres composantes de la structure institutionnelle restent entiers et portent notamment sur les processus et les systèmes requis pour

rendre cette nouvelle organisation opérationnelle. L'organigramme de la haute direction de la CPS est joint à l'annexe 1.

10. Selon la pratique établie depuis deux ans, les membres recevront chacun un résumé des activités programmées par la CPS dans leur pays. Les rapports-pays, qui font la synthèse des activités menées au cours de l'année écoulée, seront établis en 2016 (en raison du changement de calendrier du CRGA). En prévision d'une programmation par pays plus attentive et ciblée, des protocoles d'entente ont été signés avec les gouvernements de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Tonga dans le courant 2015. Ils définissent les plans de travail concertés qui seront mis en œuvre respectivement dans ces pays et précisent les rôles et responsabilités de la CPS et des membres. D'autres protocoles d'entente sont en cours de négociation avec les gouvernements des Îles Salomon et de Vanuatu. La CPS coopère étroitement avec le personnel du Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM) afin de faire avancer les travaux menés sur les priorités sous-régionales énoncées dans le protocole d'entente conclu avec le GFLM. La CPS envisage actuellement de détacher du personnel au sein du Secrétariat du GFLM à Port-Vila. La relation qu'entretiennent la CPS et le GFLM est constructive et mutuellement enrichissante. Nous comptons accroître notre niveau d'activité en Mélanésie compte tenu du poids démographique de cette sous-région, de ses besoins de développement et de son manque de capacités.
11. Un Accord de partenariat stratégique a été conclu entre la CPS et la Commission européenne pendant l'année. Ce nouveau partenariat témoigne de l'ampleur du soutien financier accordé par l'Union européenne (UE) et insiste sur la nécessité de faire intervenir activement l'UE dans la planification et le suivi du travail de la CPS. Cette année, la planification et les consultations relatives à l'allocation des financements disponibles au titre du onzième Fonds européen de développement (FED) ont demandé un investissement conséquent en temps de travail. En tant que principal organisme d'exécution de la région, la CPS aura, nous l'espérons, un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre du 11<sup>e</sup> FED, dès que les conventions auront été finalisées. L'évaluation des sept piliers relatifs à l'exécution du budget de l'UE a révélé un certain nombre de points faibles sur lesquels la CPS doit travailler, et un accord a été trouvé avec l'UE quant à la voie à suivre. La conclusion d'un accord acceptable pour la mise en œuvre du 11<sup>e</sup> FED sera une activité importante pour la CPS en 2016.
12. À la date de rédaction du présent rapport, il est prévu que le Timor-Leste soit admis en tant que membre de la famille CPS à la Conférence de la Communauté du Pacifique de cette année, bien que le gouvernement n'ait pas encore accompli les formalités requises pour adhérer à la Convention de Canberra. En attendant que la procédure d'adhésion soit bouclée, le Timor-Leste devrait pouvoir participer à l'ensemble des manifestations de la CPS. En outre, forts des discussions tenues avec de hauts responsables et représentants du Timor-Leste, nous avons bon espoir que ce processus aboutira prochainement.
13. En septembre dernier, j'ai donné une conférence inaugurale à l'occasion du troisième Sommet annuel du Forum pour le développement des îles du Pacifique à Suva. Le changement climatique et les préparatifs de la COP21 qui se tiendra à Paris ont dominé les débats. Les participants venus nombreux assister au Sommet ont entériné la Déclaration de Suva, qui sera présentée à la COP21. Ont également été adoptées en vue de la Conférence Climat la déclaration des chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique sur le changement climatique, ainsi que les déclarations des petits États insulaires et du Groupe des dirigeants polynésiens. La CPS travaille actuellement aux côtés d'autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) afin d'aider les membres à se préparer à participer à la COP21 à Paris. L'incertitude demeure quant au rôle des organisations du CORP sur le dossier climatique et une certaine « rivalité » transparaît. Il est important que les membres du CORP s'accordent sur leurs missions respectives avant que ne soient débloqués les premiers financements du Fonds vert pour le climat et d'autres sources de financements. La CPS a engagé le processus d'accréditation en tant qu'organisme d'exécution auprès du Fonds vert.
14. Début 2015, le cyclone tropical Pam a occasionné de vastes dégâts dans plusieurs États et Territoires insulaires océaniques. À Vanuatu, les dommages se chiffrent, d'après les estimations, à l'équivalent de 40 % du produit intérieur brut du pays. La CPS a prodigué une assistance technique à Kiribati, aux Îles Salomon et à Tuvalu dans un certain nombre de domaines et a contribué à l'évaluation des besoins post-catastrophe à Vanuatu. Suite à ces travaux, le gouvernement allemand a alloué six millions d'euros à la CPS en vue des opérations de relèvement et de reconstruction des infrastructures dans l'ensemble des pays sinistrés. La convention a été signée et est en cours de mise en œuvre.

15. La CPS poursuit sa collaboration étroite avec les autres organisations membres du CORP afin d'améliorer les modalités de l'aide apportée aux membres. Cette année, tous les regards étaient tournés vers la conception et la mise en œuvre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, sous la houlette du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP). Le choix des priorités régionales à soumettre à l'approbation des chefs d'État et de gouvernement du FIP se fait selon une procédure qui demeure en constante évolution, et la CPS continuera de travailler avec le FIP et les autres organisations du CORP à la mise en œuvre des cinq priorités retenues (ainsi que sur les propositions publiques confiées au Secrétariat de la CPS par le sous-comité spécialisé sur le régionalisme, émanant du Comité des représentants officiels du Forum). Améliorer la cohérence des conseils stratégiques et les modalités de collaboration du CORP sera l'une des activités charnières de 2016.
16. En septembre 2015, j'ai prononcé une déclaration au nom de la Communauté du Pacifique devant l'Assemblée générale des Nations Unies, marquant une première dans l'histoire de la CPS. Il faut en effet savoir qu'en 2014, la CPS a obtenu le statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies. Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été officiellement entérinés lors de cette même session de l'Assemblée générale en 2015. La déclaration de la CPS a été très bien accueillie. La CPS entend jouer un rôle de premier ordre dans la réalisation des ODD, mais aussi conduire, orienter et accompagner l'élaboration des indicateurs régionaux et le recueil des données nécessaires. Les données à fournir pour le suivi et la réalisation des ODD engendreront d'importants coûts supplémentaires pour les membres de la CPS.
17. Malgré le périmètre et l'impact des activités de la CPS dans les pays membres, elle demeure méconnue des pays, des partenaires du développement et de la presse généraliste. Soucieuse de communiquer plus efficacement sur ses activités, l'Organisation s'est adjoint les services d'une directrice de la communication stratégique, dont la mission est de renforcer la visibilité de la CPS et d'informer toutes les parties prenantes des réalisations de l'Organisation. Une nouvelle stratégie de communication se dessine ; elle prévoit la refonte du site Web de la CPS, ainsi qu'une nouvelle charte graphique qui accompagnera les pratiques et politiques de communication révisées en application au sein de l'Organisation. La CPS doit investir davantage dans ses moyens de communication, en s'appuyant sur les capacités déjà en place dans les différentes divisions.

### Recommandations

18. Le CRGA est invité à :
  - i. prendre note des réalisations de la Communauté du Pacifique (CPS) pour l'année 2015 ;
  - ii. noter l'avancement du programme de réformes de la CPS, y compris la nouvelle organisation du « top management » ;
  - iii. donner instruction au Secrétariat de prendre une part active dans l'évaluation des dispositifs de gouvernance et de financement du CORP ;
  - iv. approuver les efforts déployés par le Secrétariat pour accroître son rayonnement, sa visibilité et ses partenariats, et charger le Secrétariat de poursuivre ces efforts ;
  - v. souscrire à l'initiative prise par le Secrétariat de définir clairement ses domaines d'intervention prioritaires et de cibler ses ressources en conséquence, conformément au Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 ;
  - vi. au besoin, fournir au Secrétariat des orientations concernant les principaux défis que doit relever la CPS sur le plan de la gouvernance, des partenariats, de l'architecture régionale et de la cohérence de l'action des organisations du CORP ;
  - vii. noter la situation financière précaire dans laquelle se trouve la CPS, approuver l'objectif d'augmentation de la composante ordinaire du budget à hauteur de 35 % environ du budget total, et convenir de mettre à l'étude les possibilités de partage de coûts de certains services particuliers et de mobilisation des ressources en général ;

- viii. noter que le Secrétariat est convenu de revenir dans les usages à l'emploi du nom officiel de l'Organisation, à savoir la « *Communauté du Pacifique* » (« *Pacific Community* »), tel qu'adopté par la trente-septième Conférence du Pacifique Sud en 1997 en lieu et place de « Commission du Pacifique Sud », puis confirmé par voie de résolution à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique. Cette décision permettra d'abandonner le terme « Secrétariat général de la Communauté du Pacifique », nom officieux dont l'usage s'est répandu ces dernières années. Noter par ailleurs que la Communauté du Pacifique (« the Pacific Community ») désigne les membres et le Secrétariat dans son ensemble, de même que le sigle « CPS » (« SPC ») ; et à
- ix. prendre note du logo actualisé de la Communauté du Pacifique et de la charte graphique qui l'accompagne.
-

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Objet

19. Le présent document dresse la synthèse des principaux chantiers entrepris en 2015 et des suites données aux décisions prises par le CRGA en sa quarante-quatrième session, tout en soulignant les défis futurs que devra relever la Communauté du Pacifique (CPS). Des informations plus détaillées figurent dans les documents de travail pertinents inscrits à l'ordre du jour du CRGA.

### Contexte

20. Depuis 68 ans, la CPS fournit un soutien scientifique et technique à ses membres afin de les aider à atteindre leurs objectifs de développement. Elle est largement reconnue comme étant le principal organisme d'exécution de la région et, de manière générale, elle est très réputée pour son action. Cela dit, devant l'évolution du secteur du développement régional, l'intensification de la concurrence pesant sur l'accès aux ressources et les attentes toujours plus grandes du public, l'Organisation doit tout faire pour rester utile, efficace et à l'écoute des besoins de ses membres. Il s'agit là du principal défi qui attend la CPS ces cinq prochaines années.
21. Le programme de réformes de la CPS, validé à la quarante-quatrième session du CRGA, est resté au cœur du travail des agents de l'Organisation durant l'année écoulée. La plupart des décisions prises par le CRGA en 2014 ont été appliquées, hormis certains volets de l'évaluation 2014 du dispositif de gouvernance de la CPS qui n'ont pas été mis en œuvre faute de ressources. Les suites données aux décisions de la quarante-quatrième session du CRGA sont résumées à l'annexe 2.
22. L'année 2015 a été marquée par un chantier stratégique de première importance, à savoir la formulation du nouveau *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020*. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour assurer la stabilité financière de l'Organisation, améliorer les processus de recrutement et de fidélisation du personnel, établir des partenariats productifs et respectueux, et renforcer la visibilité de l'Organisation. Le Plan stratégique énonce l'orientation et les priorités stratégiques qui guideront le travail de la CPS pendant la période couverte par le plan. Il contribue également à définir les changements structurels, les systèmes et les processus propres à donner au personnel les meilleurs outils pour atteindre les objectifs fixés par les divisions et les équipes. Le principal objectif du Plan stratégique est de renforcer l'impact de notre action et d'en améliorer l'efficacité.
23. Malgré les excellents résultats obtenus par l'Organisation dans son offre de services, la CPS devra affronter un éventail considérable de défis ces cinq prochaines années. Elle sera touchée par un certain nombre de facteurs exogènes, dont l'évolution du paysage politique, l'amaigrissement de l'enveloppe globale de l'aide au développement, l'augmentation des attentes du public comme des bailleurs en termes de retour sur investissement, les exigences générées par les Objectifs de développement durable (ODD), le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et le changement climatique. La CPS doit continuer d'évoluer et de s'efforcer d'être plus sélective dans son travail, notamment en appliquant l'approche programme et en renforçant ses relations avec les membres. Ces derniers se tournent de plus en plus vers les organisations non gouvernementales (ONG) d'envergure mondiale présentes dans le secteur du développement, et la CPS ne peut plus se contenter du *statu quo* ni espérer atteindre les mêmes résultats que par le passé. Il est aujourd'hui essentiel de cibler tout particulièrement et d'appliquer un système robuste de suivi-évaluation et d'amélioration continue dans l'ensemble des domaines où intervient la CPS.
24. Pour lever le flou terminologique qui s'est formé autour du nom de la CPS, l'Organisation a décidé de revenir exclusivement à l'emploi du nom officiel de l'institution, à savoir la « *Communauté du Pacifique* » (« *Pacific Community* »), tel qu'adopté par la trente-septième Conférence du Pacifique Sud en 1997 en lieu et place de « Commission du Pacifique Sud », puis confirmé par voie de résolution à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique. Cette décision permettra d'abandonner le terme « Secrétariat général de la Communauté du Pacifique », nom officieux dont l'usage s'est répandu ces dernières années. La Communauté du Pacifique (« the Pacific Community ») désigne les membres et le Secrétariat dans son ensemble, de même

que le sigle « CPS » (« SPC »). Une nouvelle charte graphique et une stratégie de gestion de marque viennent consacrer cette réhabilitation du nom officiel de la CPS.

25. De plus en plus, le secteur du développement régional sera dominé par des organisations perçues comme dynamiques, à l'écoute, présentes et efficaces. Tout a été mis en œuvre (et les efforts se poursuivent) pour positionner la CPS en tant qu'organisation œuvrant efficacement au service du développement régional et offrant des services scientifiques et techniques de rang mondial pour soutenir ses membres. Cette stratégie demeure le principal objectif de la CPS, qui s'appuiera sur ses réussites passées, le dévouement de son personnel et les partenariats qu'elle a forgés au cours de ses 68 années d'existence. La CPS continuera de viser l'excellence et une renommée mondiale, tout en plaçant clairement au cœur de son action l'aide qu'elle apporte aux États et Territoires insulaires océaniques.

## **ENJEUX ACTUELS**

### **Gouvernance et organisations du CORP**

26. Le dispositif de gouvernance de la CPS a été évalué en 2014, évaluation acceptée par le CRGA réuni en sa quarante-quatrième session. La CPS poursuit la mise en œuvre des recommandations y afférentes, dans la limite des moyens disponibles. Un aspect important de ce travail tient à la nécessité de nouer des relations plus efficaces avec les représentants des pays membres et de veiller à ce que l'organe directeur de la CPS s'investisse plus activement dans l'Organisation et se l'approprie davantage. L'inquiétude demeure quant au niveau de participation des membres et au renouvellement fréquent des délégations. Il apparaît également que les représentants nationaux ne consultent pas systématiquement leurs ministères de tutelle, si bien que les avis que livrent les membres aux organisations du CORP manquent parfois de cohérence. En 2016, la CPS prévoit d'accompagner et de former les représentants siégeant au CRGA, comme le recommandait l'évaluation du dispositif de gouvernance.
27. Par ailleurs, le voile n'a pas été intégralement levé sur les rôles et responsabilités respectifs des organisations du CORP dans la région, et cette inquiétude est encore alimentée par le sentiment que ces organisations sont en concurrence pour obtenir des ressources, font double emploi et manquent de cohérence dans leur mission de conseil aux pays membres. Des efforts sont en cours afin d'améliorer la cohérence des conseils stratégiques prodigués par les organisations du CORP, mais la nature même de l'architecture institutionnelle régionale fait que chaque organisation, à son niveau, a tendance à avoir en ligne de mire ses propres besoins de financement et de ressources, au détriment parfois de l'intérêt général de la région. Du côté des pays membres, il apparaît que, souvent, les représentants nationaux n'arrêtent pas avec leurs gouvernements respectifs les positions concertées qu'ils devront défendre devant les organisations du CORP dont ils relèvent. Un même gouvernement peut ainsi livrer des avis contradictoires selon l'organisation à laquelle il s'adresse. Ces écarts s'expliquent généralement par le fait que les délégués siégeant dans les différentes organisations du CORP sont rattachés à des ministères ou services distincts, sans que les positions adoptées ne soient globalement harmonisées en interne. Cette fragmentation est d'autant plus marquée que les organisations du CORP ne regroupent pas forcément les mêmes membres.
28. Le Sommet du Forum des Îles du Pacifique, tenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2015, a abouti à un accord concernant la nécessité de procéder de toute urgence à une évaluation des dispositifs de gouvernance et de financement du CORP afin de rationaliser l'architecture, la gouvernance et le financement des organisations qui en sont membres. Main dans la main avec le FIP, la CPS s'est résolument employée à superviser l'élaboration du cahier des charges de l'évaluation. L'arrivée du Forum pour le développement des îles du Pacifique dans un paysage régional déjà occupé par le FIP a d'importantes conséquences financières pour la CPS, que ce soit en termes de coûts financiers directs ou de coûts d'opportunité. Si l'on veut éviter les doubles emplois, réduire les coûts et gagner en efficacité, il faudra à un moment donné que la CPS s'adresse aux dirigeants océaniques afin qu'ils signifient clairement au CORP quels sont les rôles respectifs incombant aux institutions membres et quelles sont leurs relations de complémentarité.

## **Membres**

29. Aux côtés de ses membres et par l'intermédiaire du CRGA, la CPS continue de travailler à la rationalisation des procédures de participation, afin notamment de permettre aux organisations non étatiques de s'impliquer plus concrètement dans la gouvernance et la gestion de l'Organisation. Il est dans l'intérêt de la CPS de convenir de la marche à suivre pour régler les questions encore en souffrance concernant le statut de membre de l'Organisation.
30. Lors de sa quarante-quatrième session, le CRGA a prié le Directeur général de faire le déplacement aux Îles Mariannes du Nord afin de conforter leur statut de membre et de faire en sorte qu'elles s'engagent à liquider l'ensemble de leurs arriérés de contribution. En raison des catastrophes naturelles qui ont frappé en série le pays et des élections tenues cette année, cette mission n'a pu avoir lieu. Le Gouverneur des Îles Mariannes du Nord a toutefois adressé à la CPS un courrier dans lequel il confirme le souhait des Mariannes de rester dans les rangs de l'Organisation, tout en indiquant qu'elles étaient dans l'incapacité de procéder aux paiements requis en raison de leur situation financière et de la nécessité d'affecter immédiatement des ressources aux opérations de relèvement post-catastrophe. Le CRGA est prié d'émettre un avis quant à la manière de gérer cette situation.
31. La question du statut de membre est traitée de manière plus globale dans le document 4.2 présenté au CRGA.

### **Orientation stratégique**

32. Le nouveau Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 dessine la stratégie qu'il est proposé d'appliquer pour orienter les travaux de l'Organisation ces cinq prochaines années. Le nouveau Plan énonce les objectifs stratégiques suivants :
  - Renforcer l'engagement et la collaboration avec les membres et les partenaires
  - Renforcer le savoir et l'expertise techniques et scientifiques
  - Répondre aux priorités de développement des membres au moyen d'approches pluridisciplinaires
  - Renforcer la planification, la hiérarchisation des priorités, l'évaluation, l'amélioration continue et l'innovation
  - Optimiser les capacités des personnes, des systèmes et des processus
33. Le Plan stratégique sera examiné dans le cadre de deux sessions distinctes du CRGA, dont une séance à huis clos réservée aux membres du CRGA (voir document 8).

### **Choix des priorités**

34. Thématique récurrente, mais non moins pressante, la nécessité de définir clairement les priorités de la CPS reste au menu de l'Organisation. Durant l'élaboration du Plan stratégique, des débats nourris se sont engagés sur les approches à adopter pour fixer les priorités de l'Organisation. Pour la CPS, toute la difficulté réside dans le fait de trouver un juste équilibre entre l'offre d'une gamme de services élargie souhaitée par les pays membres et la nécessité de cerner et de cibler les domaines d'expertise de la CPS. L'évaluation externe indépendante de 2012 a permis de mettre en évidence le rôle singulier que joue la CPS auprès des petits pays membres, qui dépendent fortement de l'aide que leur fournit cette dernière pour compléter leurs moyens et ressources limités. Or, ce besoin impérieux de mieux définir les priorités est alimenté par la réduction prévue de l'enveloppe globale de l'aide au développement et par la nécessité de mieux communiquer sur les domaines où la CPS peut faire valoir son expertise et son avantage comparatif. Assurer la lisibilité de la mission et des priorités de l'Organisation, c'est aussi le gage d'une stratégie optimisée de communication et de mobilisation de ressources pour la CPS.
35. Bien entendu, la CPS hiérarchise déjà son travail. Mais la prépondérance des fonds projet dans son budget joue indéniablement sur le choix des priorités. L'origine et la catégorie des financements à disposition pèsent fortement dans la balance : les priorités de l'Organisation sont en effet influencées par les priorités des partenaires du développement, qui peuvent parfois s'écarter des choix de la CPS ou de ses membres. Les partenaires du développement représentent donc un fort levier d'influence. Si la CPS reconnaît toute la légitimité des priorités des partenaires du développement, l'impératif absolu qui doit dicter le choix des priorités n'en est pas moins la nécessité de servir les intérêts de ses membres.

36. Le Plan stratégique met en avant la nécessité de souligner les « domaines d'excellence » de la CPS, à savoir les domaines où elle peut faire valoir ses compétences spécialisées, son savoir et son expérience, ainsi que les domaines reconnus prioritaires dans la région Pacifique. La CPS s'attachera dans un premier temps à développer ces domaines d'excellence autour des biens publics régionaux que fournit l'Organisation et pour lesquels elle est reconnue mondialement : la science halieutique, la veille sanitaire, et la conservation et l'utilisation de la diversité biologique végétale et arboricole. À partir de son portefeuille d'activités actuel, le Secrétariat déterminera et développera d'autres domaines d'excellence, l'objectif étant de créer des pools de compétences de rang mondial dans ces domaines. Cette initiative permettra aussi de mieux communiquer sur les atouts particuliers que détient la CPS par rapport à d'autres organisations.
37. Il est important de soutenir les nombreux domaines d'intervention de la CPS si l'on veut préserver leur degré d'efficacité et leur niveau d'excellence, et cet objectif apparaît clairement dans le Plan stratégique. En livrant à ses membres des conseils et des informations fondées sur des données de qualité et des analyses solides, la CPS se positionnera de telle sorte à rester le prestataire scientifique privilégié de la région. Or, en dehors de domaines bien précis tels que la statistique pour le développement, la CPS ne dispose pas encore d'un processus explicite pour évaluer l'intégrité de ses opérations de recueil de données, d'analyse et de conseil. Cette question devra être étudiée en 2016 et au-delà.
38. La CPS continuera de concentrer son action sur les « biens publics régionaux », dès lors qu'il est généralement admis que la manière la plus efficace et efficiente de fournir les services entrant dans cette catégorie consiste à en confier l'offre à une organisation qui agit pour le compte de tous les membres. La surveillance des maladies infectieuses, la statistique et l'analyse de données, et l'évaluation des stocks de thonidés illustrent bien ce concept de biens publics régionaux.

#### **Financement durable**

39. La structure financière actuelle de la CPS n'est pas tenable et n'offre pas à l'Organisation la marge de manœuvre dont elle a besoin pour s'adapter et réaffecter au besoin ses ressources vers de nouvelles priorités. Le budget ordinaire est réparti de manière inégale entre les divisions, pour des raisons qui tiennent plus à l'histoire de la CPS qu'à ses véritables priorités actuelles ou futures. De par sa procédure budgétaire, la CPS n'est pas non plus en mesure de défendre de nouvelles idées ou priorités : l'essentiel de ses financements est généré par des projets et leur est par conséquent destiné. Pour illustrer la situation, notons qu'en 2015, le budget ordinaire de la CPS comptait pour 24 % de son budget total, chiffre bien en deçà des 35 % recommandés par l'évaluation externe indépendante en 2012. Par ailleurs, aucune stratégie n'a été mise en place pour remplacer et entretenir les actifs de l'Organisation. À titre d'exemple, il est urgent de moderniser l'ensemble du parc informatique de la CPS, d'autant que l'Organisation est très fortement dépendante de systèmes informatiques fiables et modernes pour fonctionner. Tout investissement matériel de ce type doit être systématiquement pris en compte, quelle que soit la stratégie de financement durable retenue par l'Organisation.
40. Des travaux sont en cours dans l'ensemble des domaines de travail de la CPS, afin de doter l'Organisation d'un système de financement durable mais souple, propre à soutenir les nouvelles priorités de la CPS. Dans ce contexte, l'objectif qui consiste à porter les fonds ordinaires à 35 % du budget total de la CPS demeure à l'ordre du jour du Secrétariat, qui y voit un moyen d'accroître sa capacité à répondre à des priorités émergentes au sein de l'Organisation, dans les États et Territoires membres et dans la région. Un plan financier accompagnant le budget 2017 sera présenté à la quarante-sixième session du CRGA en 2016. Les perspectives financières actuelles de la CPS font l'objet du document 9.3.

#### **Structure**

41. Depuis la finalisation du projet de plan stratégique, des discussions sont engagées quant à la structure idéale qu'il conviendrait de mettre en place pour que la CPS soit au mieux de ses capacités et à la hauteur de ses priorités. Cette dimension structurelle est complexe de par la nature même de la région, les coûts des communications et des voyages, et les attentes des membres. La nouvelle organisation du « top management » de la CPS a été entérinée. Les trois directeurs généraux adjoints de l'ancien organigramme ont fait place à deux directeurs adjoints, l'un en poste à Suva et l'autre à Nouméa. Les débats sur les autres

composantes de la structure institutionnelle restent entiers et portent notamment sur les processus et les systèmes requis pour rendre cette nouvelle organisation opérationnelle. L'organigramme de la haute direction de la CPS est joint à l'annexe 1.

### **Relations avec les membres et présence dans les pays**

42. Renforcer l'efficacité des relations qu'entretient la CPS avec ses membres et concrétiser son engagement à comprendre les spécificités de chaque contexte où elle intervient sont deux thèmes d'importance sur lesquels s'attarde le nouveau Plan stratégique. Il est aussi largement admis que la CPS doit être plus présente dans les pays en détachant du personnel non pas dans des bureaux distincts, mais auprès des ministères nationaux compétents. Un dialogue est également engagé avec les organisations du CORP concernant les modalités de partage des coûts et d'une collaboration plus étroite au sein des pays.
43. Une étude sur la présence de la CPS dans les pays sera effectuée à la fin du mois de novembre prochain. Elle sera examinée par la haute direction de la CPS et les recommandations qui en découleront seront éventuellement présentées pour examen à la quarante-sixième session du CRGA en 2016.

### **Une programmation mieux pensée**

44. L'approche programme établie par la CPS et approuvée par le CRGA en 2014 vise à garantir la cohérence et la qualité des activités dans l'ensemble des programmes de la CPS, et à promouvoir une plus grande utilisation et intégration des approches interdivisions pour répondre aux enjeux de développement de nos membres. Si certains progrès sont à noter dans la mise en place de l'approche programme, elle n'est pas encore pleinement fonctionnelle. Ce dossier a été confié à un cadre de direction récemment recruté. Cet accent mis sur la programmation traduit également le fait que la plupart des enjeux du développement, sinon tous, sont par nature multifformes et appellent donc des réponses plurisectorielles. L'approche programme est étroitement liée à la programmation par pays, deux approches qui feront l'objet de travaux sérieux en 2016.

### **Recrutement et fidélisation des talents**

45. La CPS est la plus grande organisation régionale du Pacifique, et pourtant, elle propose des conditions d'emploi et de rémunération en deçà des perspectives offertes par les autres organisations du CORP. Le processus d'harmonisation des conditions d'emploi du CORP a initialement été lancé pour garantir l'application cohérente des systèmes de prime et de rémunération à l'ensemble des agents employés par les organisations du CORP. Ce processus n'a pourtant pas permis à la CPS de réduire l'écart qui la sépare de ses homologues, et nous avons décidé de mettre à l'étude des solutions. C'est en effet un dossier critique pour la CPS, car, pour fonctionner, l'Organisation dépend fortement de sa capacité à recruter et à fidéliser les meilleurs talents, en particulier dans des domaines scientifiques et techniques hautement spécialisés. Ce différentiel de traitement nuit à l'attractivité de la CPS en tant qu'employeur sur le marché international et risque donc de compromettre sa capacité à demeurer à la pointe des travaux scientifiques et techniques.
46. Le processus optimisé de recrutement et de fidélisation du personnel, approuvé par le CRGA en 2014 et pensé comme un moyen efficient et efficace de maintenir en poste les agents particulièrement performants, a été appliqué avec succès en 2015. À ce titre, le Comité de renouvellement des contrats a examiné et approuvé les demandes de renouvellement de contrat de 22 agents recrutés à l'international. D'ici à la fin 2015, ce même comité se penchera sur la possibilité d'accorder des contrats longue durée à certaines catégories de personnel recruté localement. Les questions relatives aux ressources humaines font l'objet des documents 9.4 A et 9.4 B.

### **Gestion des installations et des actifs**

47. L'état des installations du siège de la CPS à Nouméa a fait l'objet de plusieurs déclarations devant le CRGA. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a alloué d'importants moyens à la maintenance des bâtiments et autres équipements du siège ces trois dernières années, mais ces financements sont aujourd'hui arrivés à échéance. D'importants travaux de rénovation sont aussi nécessaires dans les logements réservés au personnel dans les quartiers du Receiving et du Mont Coffyn. Le Secrétariat entend poursuivre les discussions avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la négociation d'un vaste accord de partenariat de longue durée, en vue d'obtenir un niveau de financement stable à destination de la maintenance du siège et du parc de logements.
48. Il a été fait mention de la nécessité urgente de moderniser et de mettre à niveau le système informatique de la CPS dans son intégralité. Cet investissement est capital pour la stratégie de gestion des risques et de continuité de l'activité de l'Organisation. Le Secrétariat s'emploie activement à trouver des financements pour mettre en place un plan de développement informatique sur cinq ans, l'objectif étant de mettre les systèmes informatiques au niveau qu'on attend d'une organisation de la taille et de la complexité de la CPS.
49. À Suva, nombre des bâtiments ne sont pas aux normes et ne constituent plus un lieu de travail acceptable pour le personnel. L'éclatement du personnel de la CPS entre sept sites différents à Suva coûte cher et n'est pas propice à la cohésion des équipes. Les bureaux occupés par la Division géosciences sont particulièrement dangereux, comme l'ont noté les inspecteurs externes. Plusieurs solutions sont actuellement envisagées pour remédier à la situation.
50. Le Pacific Village promis de longue date ne semble plus aujourd'hui être une solution viable, malgré les pourparlers engagés à plusieurs reprises avec le pays hôte et les investissements consentis par la CPS dans les travaux préparatoires.

#### **Accroître la visibilité**

51. La CPS est le principal organisme d'exécution de la région. Elle est investie dans des travaux scientifiques et techniques extrêmement utiles qu'elle met au service de ses États et Territoires membres. Les chercheurs de la CPS génèrent également, et souvent dans l'ombre, d'importantes connaissances nouvelles dans certains domaines de recherche entrant dans la catégorie des biens publics. La CPS reçoit régulièrement des témoignages d'appréciation des membres et d'autres parties prenantes concernant le travail entrepris par ses agents, ainsi que des demandes sollicitant l'assistance de la CPS et de son personnel.
52. Malgré l'image positive que nos membres et principales parties prenantes ont de la CPS et de son action, cette dernière demeure généralement méconnue dans la région et au-delà. Pour venir à bout de cette situation, la CPS a nommé début 2014 une Directrice de la communication stratégique. Une nouvelle stratégie de communication externe a été mise au point et est aujourd'hui appliquée, tandis qu'une stratégie interne est en chantier. Le site Web de la CPS est en cours de redéveloppement et la « marque » CPS est en passe d'être réactualisée. Une politique relative aux réseaux sociaux a été adoptée et plusieurs membres du personnel désignés contribuent activement à publier du contenu sur les réseaux sociaux. Grâce à ces initiatives, la CPS gagne en « visibilité », mais il lui reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé. La CPS présentera ses nouveaux visuels et son approche aux représentants à l'occasion de cette session du CRGA.

#### **PRIORITÉS D'ACTION**

##### **Mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020**

53. En 2016, la priorité absolue va à la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique. Si cette priorité occupe une place aussi critique, c'est parce que le plan jette les bases de nombre des activités à mener pour conforter le statut de la CPS en tant que principale organisation scientifique et technique de la région. La mise en œuvre du plan sera difficile, compte tenu des contraintes de moyens et de la situation budgétaire précaire que devra affronter la CPS en 2016 et 2017. Bien que des solutions de financement soient à l'étude, il faut reconnaître que la situation financière de la CPS risque fortement de compromettre l'exécution du plan, qui avancera sans doute plus lentement qu'il n'est souhaité, et la capacité d'action de la CPS.

54. La CPS s'emploie résolument à trouver des solutions de financement. À ce titre, elle s'attache notamment à établir un nouveau plan de pérennisation des financements avec son nouveau Directeur des finances, et à formuler une stratégie de mobilisation de ressources. Elle souhaite également solliciter les orientations des membres quant à la manière de traiter la question des arriérés de contributions.

### **COP21**

55. Les dirigeants océaniques sont aux avant-postes du combat mené pour obtenir des engagements de niveau mondial en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les îles du Pacifique sont touchées de plein fouet par les effets négatifs du changement climatique, alors qu'avec leur 0,03 % d'émissions, elles ne produisent qu'une part infime des émissions totales mondiales. Dans ce combat, la COP21 qui sera accueillie par la France fin 2015 constitue un moment charnière. Alors qu'il est largement admis qu'un accord juridiquement contraignant sera nécessaire si l'on veut prévenir l'escalade des changements climatiques à long terme, rien ne permet d'affirmer qu'un tel accord verra le jour.
56. Depuis plusieurs années, le personnel de la CPS contribue à ces travaux en soutien aux pays membres, dans le cadre des efforts déployés par l'ensemble des organisations du CORP. Notre pôle de ressources consacrées au changement climatique a récemment été étoffé avec l'arrivée de la Directrice durabilité environnementale et changement climatique. La création de ce poste, financé par le gouvernement français, avait été annoncée par le président François Hollande lors de sa visite historique au siège de la CPS en novembre 2014. La rencontre avec le président Hollande et son ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, a contribué à aiguïser la conscience des dirigeants et responsables français sur les impacts du changement climatique dans la région. Elle a donné lieu à l'ouverture d'un dialogue de haut niveau sur le dossier climatique entre les hauts responsables des pays insulaires océaniques membres de la CPS et leurs homologues français et a servi de tribune pour relayer les messages que porte la France au nom de la région Pacifique et avec ses partenaires auprès de la communauté internationale. Des agents de la CPS viendront grossir les rangs de l'équipe du CORP qui se rendra à Paris pour appuyer les priorités des membres.

### **Objectifs de développement durable (ODD)**

57. Les Objectifs de développement durable ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. Les ODD s'inscrivent dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et occuperont, jusqu'en 2030, le cœur du programme de développement mondial. J'ai eu l'honneur de présenter une déclaration au nom de la Communauté du Pacifique devant l'Assemblée générale, à l'occasion de la présentation des ODD. Il faut en effet savoir qu'en 2014, la CPS a obtenu le statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies. J'aimerais à cet égard remercier le gouvernement fidjien et les ambassadeurs océaniques à New York, sans qui cela n'aurait pas été possible. Cette première déclaration de la Communauté du Pacifique devant l'Assemblée générale des Nations Unies a reçu un accueil favorable.
58. En plus de contribuer à la réalisation des ODD dans un large éventail de secteurs, la CPS continuera de participer à l'élaboration des indicateurs s'y rapportant, ainsi qu'aux opérations de collecte, de rassemblement et de diffusion des données qui serviront au suivi des ODD dans la région. Ce travail est soutenu par les ambassadeurs océaniques auprès des instances onusiennes à New York. La CPS s'inquiète du volume d'indicateurs et de données qu'il faudra fournir pour alimenter en continu ce processus, et une assistance externe sera indispensable si l'on veut que les États et Territoires insulaires océaniques soient en mesure de produire des données et des statistiques fiables.

### **Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique**

59. En octobre 2013, Sir Mekere Morauta a livré au FIP son rapport sur le régionalisme dans le Pacifique. En réponse, les chefs d'État et de gouvernement du FIP ont entériné le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, document-cadre orientant les efforts de développement dans la région. Ce cadre succède au Plan pour le Pacifique, qui guidait les efforts d'intégration et de coopération de la région Pacifique depuis 2005. Ce travail est piloté et coordonné par le FIP, mais les autres organisations du CORP ont aussi un rôle essentiel à jouer. Concernant la mise en œuvre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, il faut noter tout particulièrement la création, sous la houlette du Comité des représentants officiels du Forum, du sous-comité spécialisé sur le régionalisme, dont la mission est d'identifier les priorités qui seront soumises à l'approbation des dirigeants océaniques. Le sous-comité a présenté une première série de recommandations au Sommet du FIP, tenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2015. Les priorités présentées aux chefs d'État et de gouvernement étaient les suivantes :
- Augmentation des retombées économiques de la pêche et de la surveillance maritime
  - Changement climatique et risques de catastrophe
  - Technologies de l'information et de la communication
  - Papouasie occidentale
  - Dépistage et prévention du cancer du col de l'utérus
60. La CPS joue un rôle majeur dans la mise en œuvre des priorités fixées par les dirigeants des pays membres du FIP. Sur la question des propositions publiques, le Secrétariat s'en remet à l'analyse et aux recommandations des organes directeurs de la CPS. Ces propositions renvoient aux questions prioritaires régionales que le sous-comité sur le régionalisme a confiées à la CPS, en sus des priorités régionales soumises à l'approbation des chefs d'État et de gouvernement du FIP par le sous-comité et sur lesquelles la CPS travaillera. Le CRGA et la Conférence sont priés d'examiner ces priorités et de remettre leurs instructions au Secrétariat, compte tenu des importantes implications que cela a pour les ressources de l'Organisation.
61. Le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique fait l'objet du document 6.A présenté au CRGA et sera également examiné par la Conférence.

### **11<sup>e</sup> FED**

62. L'Union européenne est aujourd'hui le principal partenaire financier des programmes de la CPS. Le dixième Fonds européen de développement (FED) arrive à échéance et les préparatifs du 11<sup>e</sup> FED (2014-2020) sont en cours de discussion. Outre les programmes indicatifs nationaux, le programme indicatif régional du 11<sup>e</sup> FED a été établi à 180 millions d'euros. La CPS et le FIP ont été désignés co-coordonnateurs du premier groupement (consortium intégration économique régionale), tandis que la CPS coordonnera seule le cinquième consortium (promotion et protection universelles des droits de la personne, promotion de l'égalité des sexes et participation de la société civile dans les pratiques de gouvernance).
63. Pour la CPS, la principale difficulté tient au fait qu'elle risque de perdre du personnel qualifié en raison de la longue période de transition qui sépare la fin des financements du 10<sup>e</sup> FED et l'arrivée des premières enveloppes du 11<sup>e</sup> FED, toujours en négociation. À l'heure qu'il est, la CPS n'est pas en mesure de garder au-delà de leurs contrats actuels les agents dont les postes sont financés via le FED.

### **Activités des divisions et équipes de la CPS : faits marquants de 2015 et priorités pour 2016**

64. Guidées par le nouveau Plan stratégique de la Communauté du Pacifique, les divisions établiront des plans d'activité révisés, alignés sur la période 2016-2020. Le détail des produits attendus de chaque division ou équipe sera fourni dans ces nouveaux plans d'activité, ainsi que dans le cadre de résultats qui sera élaboré fin 2015. Le cadre de résultats précisera les résultats escomptés pour l'ensemble des activités de la CPS.

### **Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification**

65. La Cellule d'engagement stratégique est chargée de cultiver et de renforcer les relations externes avec les parties prenantes, d'accroître l'efficacité de l'aide au développement et de mettre en place des initiatives stratégiques pour faire évoluer l'Organisation. L'une des grandes réalisations de 2015 a été la formulation du nouveau Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020. Le personnel de la Cellule a également épaulé le Directeur général adjoint en charge des programmes dans l'élaboration de la nouvelle approche programme de la CPS. Voici certains des faits marquants de l'année 2015 :
- Accompagnement du sous-comité du CRGA dans la supervision des travaux de rédaction du Plan stratégique, y compris les consultations menées auprès des parties prenantes.
  - Achèvement de l'évaluation du dispositif de gouvernance.
  - Établissement de plans personnalisés pour chacun des membres en 2015 et 2016 (coordonnés à l'échelle de toute la CPS).
  - Finalisation du Rapport de résultats du programme de 2014 et travaux préparatoires pour l'édition 2015 (qui sera présentée au CRGA en 2016).
  - Mission de conseil et d'orientation pour le suivi-évaluation, et évaluations par les pairs dans toutes les divisions.
  - Élaboration de cadres logiques pour les programmes clés, notamment ceux consacrés à la reconstruction après le cyclone tropical Pam, aux MNT et au 11<sup>e</sup> FED, et aide à la préparation de propositions de projet à présenter aux bailleurs.
  - Achèvement du cadre de recouvrement intégral des coûts, en vue de sa mise en œuvre par le service des finances (fin 2014).
  - Aide à l'organisation des travaux, des retraites et des exercices de cohésion de la haute direction, et mise en place d'un processus de gestion des performances et de certains volets clés du programme de réformes de la CPS.
  - Contribution à l'établissement de relations stratégiques avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, notamment la négociation de conventions pluriannuelles de financement et l'organisation de réunions de haut niveau, et soutien au renforcement des relations avec la Nouvelle-Calédonie et la France.
  - Supervision et mise en œuvre réussie du programme d'efficacité énergétique de la CPS, avec à la clé une nouvelle réduction de l'empreinte carbone de l'Organisation (et de sa consommation d'énergie).

### **Division géosciences**

66. La Division géosciences poursuit les efforts qu'elle déploie depuis 2011, date du rattachement à la CPS de l'ancienne Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC), afin de fondre et d'harmoniser ses systèmes et sa culture organisationnelle avec ceux de la CPS. En 2012, la Division géosciences a fait l'objet d'une évaluation externe indépendante, axée plus particulièrement sur son aptitude à remplir sa mission. Les conclusions de l'évaluation ont montré que le personnel de la Division géosciences était apprécié des États et Territoires membres et généralement très respecté. L'une des priorités de la Division (et d'ailleurs de toute la CPS) est de renforcer les politiques et pratiques de gestion au sein de la Division. La sécurité et la qualité des espaces de bureau de la Division suscitent de graves inquiétudes, et un certain nombre de solutions sont actuellement à l'étude pour venir à bout de cette situation.
67. Les résultats de la Division géosciences sont bons, et cette dernière s'est beaucoup développée durant l'année écoulée, voyant augmenter aussi bien son budget que son effectif. Elle continue de remplir sa mission d'assistance technique dans des domaines variés, dont l'eau et l'assainissement, la délimitation maritime, le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe (GRC), l'information géographique et la télédétection, les ressources minérales des grands fonds marins, la technologie des drones, l'observation et l'étude de l'océan, ainsi que les levés hydrographiques. L'une des grandes réalisations de 2015 a été la création du groupe de travail sur le changement climatique et la GRC, chargé de planifier l'approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques qui s'appliquera à toute la CPS.
68. La stratégie en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique est en chantier depuis plus de deux ans. À leur Sommet de septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement du FIP ne sont pas parvenus à se prononcer sur la stratégie et ont décidé de reconduire pour une année les deux cadres régionaux existants portant sur le changement climatique et la GRC. Ils n'ont pas précisé l'orientation que devraient prendre les

travaux sur la stratégie l'an prochain et ont manifesté de vives inquiétudes quant au texte en l'état, pointant notamment du doigt la proposition d'intégration de la GRC et de l'action climatique (du fait de l'importance de chacune des deux disciplines), l'impact que pourrait avoir l'adoption de la stratégie sur la position de négociation du Pacifique à la COP21, et la proposition d'établir le secrétariat de la stratégie au sein du Secrétariat général du FIP. Il a été avancé qu'il fallait démontrer de manière plus claire en quoi la stratégie relevait du Forum. La COP21 est en train de faire naître un climat politique qui encourage certains pays du Pacifique, tels que Tuvalu, à défendre des positions politiques ambitieuses sur le changement climatique.

69. La CPS a joué un rôle moteur dans l'application de la Feuille de route pour l'élaboration d'une stratégie sur le changement climatique et la GRC. L'Union européenne lui a consacré d'importants financements au titre du Projet ACP-UE/CPS de renforcement de la sécurité et de la résilience du Pacifique (10<sup>e</sup> FED). En outre, avec le soutien du Directeur du Département réduction des risques de catastrophe, la CPS a financé sur son budget ordinaire le poste de Conseiller en politiques de GRC et d'adaptation au changement climatique afin de guider et de coordonner les travaux de rédaction et d'élaboration de la stratégie. Les membres pourraient souhaiter être tenus informés de l'état d'avancement des travaux et des réalisations obtenues par la CPS concernant la livraison de la stratégie durant l'année 2015. La CPS prie le CRGA de lui accorder son soutien afin de poursuivre le rôle qu'elle a joué jusqu'ici dans l'élaboration de la stratégie. Ce soutien confortera la mission que remplit la CPS dans la formulation de la stratégie et permettra de rendre hommage aux rôles joués par d'autres organisations et par la région.
70. L'impasse de la stratégie dévoile, s'il en était besoin, les écueils du CORP, dont les membres ne parviennent pas à travailler ensemble pour servir l'intérêt plus général de la région (voir plus haut).
71. La Division géosciences a manœuvré avec beaucoup d'efficacité pour mobiliser des ressources et collaborer étroitement avec d'autres organisations. Voici certains des faits marquants de l'année :
- Programme régional quinquennal de protection de l'environnement « de la montagne au récif » doté d'une enveloppe de 90 millions de dollars des États-Unis, mené avec le Fonds pour l'environnement mondial et axé sur la santé environnementale des captages d'eau et du récif.
  - Enveloppe de 43 millions de dollars É.-U. allouée à la mise en œuvre de la première phase du programme pour la résilience du Pacifique de la Banque mondiale aux Îles Marshall, au Samoa, aux Tonga et à Vanuatu, afin de réduire l'impact des catastrophes et du changement climatique sur les infrastructures critiques, les économies nationales et les populations.
  - Utilisation de drones de reconnaissance aérienne pour un survol rapide des zones et des applications dans de multiples domaines, dont les évaluations post-catastrophe, la cartographie des sols, l'urbanisme, les processus côtiers et l'exploration minière.
  - Nouveau programme financé à hauteur de cinq millions de dollars É.-U. par l'Agence des États-Unis pour le développement international, consacré au renforcement institutionnel des États et Territoires insulaires océaniques pour l'adaptation au changement climatique, et mis en œuvre aux États fédérés de Micronésie, aux Fidji, à Kiribati, à Palau, aux Îles Salomon, au Samoa, à Tuvalu et à Vanuatu.

#### **Division ressources terrestres**

72. La Division ressources terrestres soutient l'économie agricole du Pacifique au travers d'activités de recherche et de conseils techniques, scientifiques et stratégiques, dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire, d'accroître les échanges commerciaux et d'aider les communautés de la région à gérer de manière durable leurs ressources agricoles et forestières. La mission de la Division s'articule autour des domaines suivants : mise en valeur des ressources génétiques, santé végétale et animale, production agricole, commerce de produits agricoles, élaboration de politiques et plans agricoles, et gestion et mise en valeur durables des ressources terrestres, agricoles et forestières. L'ensemble de ces services techniques continuent de produire des résultats essentiels dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'élevage dans les pays.
73. L'un des temps forts de l'année a été l'organisation réussie d'une manifestation périphérique sur la sécurité alimentaire et l'agriculture biologique en marge de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID), tenue à Apia (Samoa), en 2014. En 2015, la Division ressources terrestres est restée engagée dans la mise en œuvre de quatre grands projets UE/CPS centrés sur l'intensification du commerce dans le secteur agricole (Projet Accroissement du commerce de produits

agricoles, IACT), l'élaboration de politiques agricoles (Projet sur les politiques agricoles en Océanie, PAPP), la création de nouveaux débouchés pour les filières horticole et sucrière ainsi que l'accompagnement des agriculteurs (Projet Amélioration des services essentiels à l'agriculture, IKSA), et le reboisement (Reforest Fiji). Dans son portefeuille de projets subventionnés, plusieurs autres opérations vont bon train dans les domaines suivants : agriculture biologique, biosécurité et facilitation du commerce, ressources génétiques végétales et animales, lutte intégrée contre les nuisibles, santé des sols, foresterie et gestion des sols. La Division contribue par ailleurs aux efforts collégiaux engagés à l'échelle de la CPS sur les thèmes phares que sont la sécurité alimentaire et les MNT, et le changement climatique et la GRC.

74. La Division fait actuellement l'objet d'une évaluation externe indépendante, destinée à définir son niveau de performance et à vérifier son aptitude à remplir sa mission. Les conclusions de l'évaluation seront prises en compte dans la définition des priorités futures de la Division, de ses besoins en ressources et des solutions de gestion à retenir. Il est probable que les axes de travail privilégiés et la structure de la Division soient appelés à évoluer en 2016.

### **Division développement économique**

75. La Division développement économique apporte une aide technique, scientifique et stratégique aux membres dans les secteurs des transports et de l'énergie. Elle tire la plus grande partie de ses financements de projets, ce qui confirme la réussite de sa stratégie de mobilisation des ressources et de gestion de la relation client. Au cœur de sa mission, la Division s'attache à définir et à soutenir un cadre normatif dans les transports maritimes et le secteur de l'énergie, ainsi qu'à aider les membres à se mettre en conformité avec les instruments internationaux applicables.

76. Voici certaines des principales activités menées dernièrement par les départements transports et énergie de la Division :

- Dix États et Territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'une assistance pour améliorer les normes et pratiques appliquées par les ports et les autorités désignées responsables des transports maritimes, l'objectif étant de maintenir leur niveau de conformité avec la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW) et le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS). Cette assistance est étayée par le programme d'audits sur les transports, qui s'est centré cette année sur l'autorité désignée, les ports, la Convention STCW, le Code international de gestion de la sécurité (Code ISM) et les procédures normales d'exploitation dans les pays suivants : Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.
- Le Département transports a accompagné sur le plan technique l'examen des politiques et lois relatives aux transports qui sont appliquées à Nauru, aux Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu. Les projets de politique et de loi ont été soumis pour validation aux autorités nationales compétentes.
- Développement des capacités et des compétences du personnel maritime – 97 travailleurs du secteur maritime ont été formés sur les questions suivantes : sécurité des navires pratiquant la navigation intérieure, sécurité et sûreté des installations portuaires, et procédures normales d'exploitation maritime. Ces nouvelles compétences devraient aider les pays océaniques à améliorer les opérations maritimes et à demeurer en conformité avec les conventions et codes internationaux pertinents.
- Meilleure prise en charge par les pays océaniques de leurs responsabilités en tant qu'États du pavillon – En partenariat avec l'Organisation maritime internationale (OMI), la Division a accueilli plusieurs réunions de première importance en 2015 afin d'aider les pays océaniques à mieux s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en tant qu'États du pavillon. Au programme des réunions figuraient le Forum océanique sur la sécurité des transbordeurs effectuant des voyages nationaux, l'atelier sur le Programme d'audit des États Membres de l'OMI et l'atelier sur les politiques des transports maritimes. D'autres réunions ont été organisées avec le soutien de la Division dans le but de mieux faire connaître et reconnaître le secteur des transports, notamment la Conférence des directeurs des transports, la session de la Commission des transports maritimes du Pacifique central et les assemblées annuelles des associations régionales des transports maritimes.
- Amélioration de l'accès à l'énergie – Le Projet Énergies renouvelables et efficacité énergétique dans les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) du Pacifique Nord (le Projet North-REP) a permis d'améliorer le réseau d'électrification de plusieurs pays : aux États fédérés de Micronésie, l'accès à l'électricité est en

hausse de 48,4 % dans les écoles et de 35,7 % dans les centres de soins de santé et la couverture du total des ménages a été augmentée de 7,7 % ; aux Îles Marshall, l'accès à l'électricité a grimpé de 29 % dans les îles périphériques, ce qui a permis au pays d'atteindre la cible de 95 % de taux d'électrification qu'il s'était fixée à l'horizon 2015 dans sa politique énergétique nationale ; et Palau a fait la démonstration d'une initiative transférable de réduction de la consommation électrique (10 %), avec la participation d'une banque de développement et un réel investissement des consommateurs participants. Cette approche est actuellement transposée aux Tonga et à Tuvalu. Le Projet « Melanesian Million Miracle » a financé la création de microentreprises d'éclairages solaires et de bornes de recharge, gérées par des femmes entrepreneuses, dans des villages en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu, ce qui permet à pas moins de 3 600 personnes d'accéder à l'électricité solaire.

- Les rapports d'évaluation de la réglementation et de la tarification des produits pétroliers ont été présentés pour validation au niveau national aux Îles Cook, à Kiribati et aux Tonga. Un texte de loi sur l'étiquetage et les normes minimales de performance énergétique a été examiné et soumis pour validation par l'exécutif à Kiribati, au Samoa, aux Tonga et à Vanuatu.
- Amélioration des données sur l'énergie – Le portail de l'Observatoire océanique de l'énergie (initiative Énergie durable pour tous), créé par la CPS, fait figure de banque centralisée rassemblant toutes les données et l'information sur l'énergie dans la région et facilite donc l'accès à ce type de renseignements en Océanie. Les ministres océaniques de l'Énergie ont entériné la décision de rattacher de manière définitive l'Observatoire à la CPS.

77. Parmi les priorités de la Division pour l'année 2016 figurent les suivantes :

- La Conférence maritime océanique rassemblera les quatre associations régionales du secteur : l'Association maritime océanique (PacMA), l'Alliance océanique des transports maritimes (PMTA), l'Association océanique du droit maritime international (PIMLA) et l'Association des armateurs océaniques (PISA). La conférence devrait être inaugurée et atteindre son rythme de croisière en 2016.
- La CPS a été consacrée en tant que plaque tournante/entité d'accueil du Centre océanique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en collaboration avec le FIP, l'Association des producteurs d'électricité du Pacifique (PPA), le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) et l'Université du Pacifique Sud (USP). Le Centre devrait lancer pleinement ses activités dès 2016.
- Le Guide de tarification des produits pétroliers dans le Pacifique a été officiellement présenté à la Conférence des directeurs de l'énergie en septembre 2015. Cet ouvrage de référence restera d'actualité en 2016.
- Projets de l'Union européenne – La phase de démarrage du Programme Microprojets, du Projet Voies d'accès rurales et infrastructures connexes (RARAI) et du Projet Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) sur l'énergie durable et l'adaptation au changement climatique dans le Pacifique (PacTVET) vient de s'achever et les rapports de lancement ont été validés par les comités de pilotage respectifs de ces initiatives en 2015. La pleine mise en œuvre de ces projets est attendue dès 2016.

### **Division santé publique**

78. La CPS a renoncé à son rôle de Réciendaire principal des subventions accordées au Pacifique par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En dépit des améliorations majeures que la CPS a apportées aux modalités de gestion et d'information financières appliquées à ses fonds propres, les exigences irréalistes du Fonds mondial l'ont exposée à des risques considérables pesant tant sur ses finances que sur sa réputation. Je tiens à préciser ici que les modèles d'activité adoptés et appliqués par les institutions financières mondiales handicapent fortement les petits États insulaires en développement.
79. Les équipes de la Division santé publique poursuivent leurs efforts à l'appui d'une architecture régionale rationalisée dans le secteur de la santé, efforts qui ont permis l'organisation réussie de la réunion des ministres de la Santé, lesquels ont réaffirmé leur engagement envers la stratégie des îles-santé pour améliorer la santé dans la région. La Division a également reçu le soutien financier du gouvernement australien en vue de la mise en œuvre de son plan stratégique 2013-2022, intitulé *Îles-santé, pour une région Pacifique en pleine santé*. À la demande du gouvernement de Vanuatu, le personnel de la Division s'est également mobilisé pour la surveillance épidémiologique et la réponse aux épidémies au lendemain du cyclone tropical Pam. Dans la même veine, les agents de la Division ont prêté main-forte aux Îles Mariannes

du Nord après le passage du typhon Soudelor, en réponse à la demande d'assistance présentée par le gouvernement. Les équipes techniques ont aussi assuré la surveillance des grands rassemblements de population lors des Jeux de la Jeunesse du Commonwealth, faisant suite à la demande du gouvernement samoan, et préparent un dispositif de surveillance analogue pour le douzième Festival des arts du Pacifique, comme demandé par le gouvernement de Guam.

80. Le personnel de la Division contribue grandement à la prévention et à la lutte contre les MNT, par différents volets d'activité, dont la mise en œuvre de la Feuille de route sur les MNT, le projet « Pacifique sans tabac à l'horizon 2025 », et la planification du sommet régional sur les MNT qui doit se tenir en 2016 aux Tonga, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Fédération internationale du diabète. La Division a également piloté les travaux du groupe de travail de la CPS sur les MNT et la sécurité alimentaire, chargé de dessiner et de coordonner l'approche globale qu'adoptera la CPS sur ce double dossier.
81. Après une période dominée par les exigences imposées par le Fonds mondial en termes de gestion financière, la Division a déjà largement recentré son travail sur l'assistance qu'elle peut apporter aux membres concernant les fonctions essentielles de santé publique. La CPS entend transférer certains des agents de la Division santé publique à Suva (Fidji) afin de créer un pôle de compétences plus efficace et efficient, et d'améliorer les relations de travail avec les parties prenantes à Suva.

#### **Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins**

82. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins fournit un soutien scientifique et technique aux membres de la CPS dans le secteur des pêches hauturières et côtières. L'une des activités phares de 2015 a été l'élaboration et l'adoption de la Stratégie de Nouméa, intitulée *Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement*. La Stratégie a par ailleurs été validée par les ministres des Pêches. En 2016, la Division pêche facilitera la mise en œuvre de la « nouvelle partition » à l'échelon national. Cette opération vise à mobiliser et à autonomiser les communautés autour de la gestion des pêches côtières afin de promouvoir la sécurité alimentaire, la diversité nutritionnelle et les moyens d'existence. La CPS recherche actuellement des ressources afin de renforcer le Programme pêche côtière, d'autant qu'il joue un rôle charnière dans la réponse qu'apporte la CPS à la prévention des MNT et à la promotion de la sécurité alimentaire dans la région. Les équipes de la Division ont dispensé plusieurs formations au profit des membres, dans les domaines du développement de la pêche, de l'aquaculture, ainsi que de la science et de la gestion des pêches côtières.
83. Le Programme pêche hauturière prendra part aux travaux du groupe spécial institué par les chefs d'État et de gouvernement du FIP en 2015 en vue de mieux valoriser les ressources thonières de la région. Ces travaux détermineront les futures approches de gestion qui seront appliquées pour accroître le rendement de la pêche thonière dans les pays océaniques. Ils s'appuient sur la Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie, élaborée par l'Agence des pêches du Forum (FFA) et la CPS. Le Programme pêche hauturière continuera de prêter son concours aux membres pour tout ce qui concerne l'évaluation et la modélisation des stocks, le suivi des pêcheries, la gestion des données, ainsi que le suivi et l'analyse de l'écosystème.

## Division statistique pour le développement

84. Après la conclusion positive de la première phase de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique en 2014, un nouveau plan d'action stratégique pluriannuel a été élaboré pour définir les objectifs stratégiques prioritaires de la Division statistique pour le développement et les activités de niveau national et régional qui seront menées durant la seconde phase opérationnelle de la Stratégie décennale, à savoir la période 2015-2017. Les objectifs stratégiques de la Division sont en parfaite cohérence avec ceux établis par le groupe d'études indépendant chargé d'orienter les activités de l'ensemble des partenaires techniques et financiers engagés dans la mise en œuvre de la Stratégie décennale. Ces objectifs sont également en adéquation avec les objectifs stratégiques prioritaires et les objectifs de développement énoncés dans le nouveau Plan stratégique de la CPS, et le cadre de résultats de la Division renvoie directement au Plan stratégique de la CPS et à son cadre de résultats stratégiques provisoire.
85. Voici certains des temps forts de 2015 et quelques-unes des activités prévues en 2016 :
- Mise au point d'un ensemble clé de modules de recensement de la population et des logements, récemment examinés et adoptés par les directeurs des services nationaux de la statistique et les commissaires au recensement du Pacifique. Ces modules permettront à l'ensemble des pays insulaires océaniques de recueillir des statistiques essentielles de qualité et véritablement comparables sur les questions démographiques, économiques et sociales au cours du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.
  - Élaboration d'une méthode régionale (et d'un questionnaire) pour les enquêtes économiques auprès des ménages, dans un même souci de comparabilité. La méthode a déjà été appliquée avec succès aux États fédérés de Micronésie, à Nauru, à Palau et aux Îles Salomon pendant la période 2014-2015, tandis que les Îles Cook, Niue, Tokelau, les Tonga et Tuvalu leur emboîtent le pas pour la période courant jusqu'en 2016.
  - Mise en place d'un fonds régional de soutien technique en faveur des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation, financé par l'Australie, dans le but d'améliorer sensiblement l'établissement de statistiques et d'indicateurs sur l'éducation ces deux prochaines années et de fournir une base factuelle solide pour le suivi des progrès en matière de développement et des grands résultats obtenus dans le secteur éducatif.
  - Poursuite des efforts en vue du renforcement des registres et des statistiques de l'état civil dans l'ensemble des pays, l'accent étant tout particulièrement mis sur les plus petits États insulaires en développement du Pacifique et une grande partie de la Micronésie. Il est envisagé d'intensifier les travaux à Kiribati, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu pendant la période 2016-2017.
  - Statistiques économiques – Les travaux sur les statistiques du commerce international, les registres du commerce et des sociétés et les prix ont bien avancé, grâce au détachement de professionnels à Nouméa et à la collaboration technique Sud-Sud entre les services nationaux de la statistique du Pacifique.
  - Révolution dans l'accès aux données grâce à la base de données de la CPS sur les Indicateurs minima du développement national (IMDN), ouvrant l'accès à plus de 200 indicateurs de développement couvrant 15 domaines thématiques.
  - Accompagnement des systèmes statistiques nationaux en vue de préparer les États insulaires océaniques aux opérations de collecte de données qui devront être menées pour le suivi des ODD entre 2016 et 2030 : mise au point d'un noyau d'indicateurs clés communs à la région Pacifique en collaboration avec les principales organisations du CORP.

## Division développement social

### Genre, culture et jeunesse

86. Le Département genre, culture et jeunesse a remplacé l'ancien Département développement humain en début d'année. Il est l'une des deux entités qui composent la nouvelle Division développement social.

87. L'une des réalisations majeures de l'équipe en charge du genre a été l'achèvement du rapport régional sur les vingt années de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans le Pacifique, présenté officiellement à New York à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. Outre ce regard régional sur l'évaluation mondiale, la Plate-forme d'action révisée pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes a également fait l'objet d'une évaluation. Les opérations d'assistance technique, de conseil et de renforcement des capacités concernant l'approche intégrée du genre et les statistiques différenciées par sexe se sont également poursuivies au profit des États et Territoires insulaires océaniques. Pour ses travaux, l'équipe a bénéficié du soutien du gouvernement australien (au titre du Projet Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans les pays insulaires océaniques). Voici quelques-unes des réalisations de l'équipe :
- D'autres pays océaniques ont dressé leur inventaire des capacités institutionnelles à intégrer la dimension genre dans les politiques et programmes publics (Fidji et Nauru).
  - Huit pays océaniques ont établi, sous la forme d'un plan de travail, une stratégie détaillant les facteurs institutionnels favorables à la mise en œuvre de l'approche intégrée du genre (Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Palau, Samoa et Tonga).
  - Cinq pays océaniques ont examiné et/ou établi leur politique nationale sur la dimension genre (Kiribati, Îles Marshall, Palau, Îles Salomon et Samoa).
  - Huit pays océaniques se sont dotés de moyens renforcés pour établir des statistiques sur le genre et les droits de la personne (Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Kiribati, Îles Marshall, Palau, Îles Salomon, Samoa et Tuvalu).
  - Trois pays océaniques ont élaboré un profil de la dimension genre (Îles Cook, Îles Marshall et Îles Salomon).
  - Six pays océaniques ont aiguisé leur connaissance de l'approche intégrée du genre (États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Nouvelle-Calédonie, Palau, Îles Salomon et Tuvalu).
88. Dans le droit fil de ce travail d'intégration à l'échelon national et de l'orientation que prend l'approche programme de la CPS, l'équipe en charge du genre a également prêté son concours technique à d'autres divisions de la CPS afin de les accompagner dans les efforts qu'elles déploient pour intégrer la dimension genre et renforcer les capacités de leurs partenaires. Le principal objectif était de former à la dimension genre les partenaires intervenant sur l'aquaculture et la sécurité alimentaire, dans le contexte du changement climatique.
89. L'équipe culture s'est attaquée à quatre grands chantiers : les préparatifs du douzième Festival des arts du Pacifique, qui se tiendra à Guam en mai et juin 2016, la promotion du développement florissant des industries culturelles, la cartographie du secteur du cinéma, et l'évaluation de la Stratégie culturelle régionale – Investir dans les cultures océaniques 2010-2020. Dans le cadre des préparatifs du Festival, l'équipe s'est rendue à Guam, s'est mise en relation avec les pays participants, a participé à la publication de bulletins d'information et d'avis réguliers, a communiqué sur la programmation et les manifestations prévues, et a collaboré avec d'autres équipes de la CPS, comme la Division santé publique, l'équipe biosécurité et la rédaction de *Pacific Way*, afin qu'elles apportent leur concours technique à cette grande manifestation régionale. Concernant la promotion des industries culturelles, une collaboration nourrie a été nouée avec les ministères en charge de la culture aux Fidji, aux Îles Salomon et au Samoa, dans le but de cartographier le secteur et de mettre en œuvre des cadres stratégiques nationaux en faveur des industries culturelles. Ces activités ont été menées en partenariat avec le FIP et sont financées par l'UE et le Secrétariat ACP. En complément de ce travail, la CPS, avec le concours de la Fondation du Commonwealth, a commandé une cartographie du cinéma océanique, l'objectif étant à terme d'accroître les moyens disponibles pour la réalisation cinématographique en Océanie. La Stratégie culturelle régionale se trouve à mi-parcours et est en cours d'évaluation.
90. La composante jeunesse, anciennement rattachée à la Cellule d'engagement stratégique, a rejoint la Division développement social au début de l'année. La priorité en 2015 était la mise en place d'un nouveau programme consacré à la jeunesse, articulé autour du Cadre océanique pour l'épanouissement des jeunes. Ce cadre a été parachevé, puis présenté officiellement le 12 août dernier à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse. Un groupe de réflexion régional sur la jeunesse du Pacifique a été institué. Il s'agit d'un partenariat entre diverses organisations et réseaux jeunesse travaillant main dans la main pour orienter la coordination régionale du cadre. Les travaux se poursuivent à l'appui d'une plus grande

participation des jeunes au développement. C'est une mission que remplit le Secrétariat du Conseil de la jeunesse du Pacifique, actuellement hébergé par la section jeunesse de la CPS à Suva. Des conseils et un appui technique ont également été dispensés en vue de la préparation du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la résilience des communautés océaniques par un développement axé sur les jeunes. Concernant l'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse, la Division est également en train de planifier son programme d'assistance au profit de plusieurs pays, et elle a rédigé des orientations régionales pour des interventions centrées sur les jeunes et l'agriculture.

### **Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne**

91. L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne soutient les membres dans leurs efforts d'information sur les droits de la personne, mais aussi dans l'élaboration de lois et politiques y afférentes. En 2014, des textes de loi sur les violences familiales, défendant les droits civils, ont été adoptés et promulgués à Kiribati, aux Îles Salomon, aux Tonga et à Tuvalu. S'il s'agit d'une avancée majeure dans ces pays, il convient à présent de mettre l'accent, dans ces pays et dans le reste de la région, sur la mise en œuvre des textes, l'information publique et l'application concrète des lois à l'ensemble des citoyens. En 2015, l'Équipe régionale a rédigé un projet de loi sur la famille et un projet de loi sur les violences familiales à l'intention de Niue et de Nauru respectivement.
92. L'Équipe régionale a également apporté son soutien à un large éventail d'activités. Une consultation régionale des parlementaires consacrée à la promotion des droits de la personne au moyen de réformes législatives s'est tenue à Auckland, en Nouvelle-Zélande, en partenariat avec le Forum Asie-Pacifique, ONU Femmes et la Commission australienne des droits de l'homme. Parmi les 19 députés participants, seuls deux étaient des femmes (dont l'une était greffière du parlement). Le principal objectif de la consultation était de faire un point d'information sur les questions d'actualité et émergentes qui concernent les droits de la personne et, sur cette base, d'évoquer les rôles et responsabilités des parlementaires sur ces questions. Cette rencontre a également permis aux participants de cerner et d'examiner les difficultés que rencontrent les groupes vulnérables pour protéger et faire valoir leurs droits, ainsi que d'acquérir une compréhension plus fine des principales conventions sur les droits de la personne. Parmi les grandes problématiques abordées figuraient les violences faites aux femmes, le VIH et les droits de la personne, les droits des personnes en situation de handicap, la santé et les droits sexuels et reproductifs, et le changement climatique.
93. À Kiribati, l'Équipe régionale a rassemblé plus de 150 magistrats non professionnels afin qu'ils puissent s'informer sur les problématiques relatives aux droits et à l'accès à la justice des femmes, des enfants et des personnes en situation de handicap et qu'ils puissent partager leur propre expérience. La rencontre a également ouvert un important espace d'information qui permettra aux magistrats d'être tenus informés des lois d'importance adoptées depuis la première Conférence judiciaire tenue en 2011 et de celles en projet, comme la loi sur la paix familiale. Cette activité a été étendue à Vanuatu cette année.
94. L'Équipe régionale a également fourni une assistance technique aux pays pour l'établissement de leurs rapports au titre de l'Examen périodique universel, travaillé avec la société civile à l'élaboration et à la présentation des rapports parallèles des parties prenantes et organisé des mises en situation permettant aux pays de s'exercer à présenter leur rapport devant le Conseil des droits de l'homme.

### **Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) – (ancien Conseil océanien d'évaluation pédagogique, SPBEA)**

95. Un nouveau directeur a été nommé à la tête de l'EQAP en 2015. Cette arrivée a grandement contribué à la conduite et à la gestion du Programme, secoué par une longue période de réformes après la fusion du SPBEA avec la CPS. Cette intégration a été mal vécue par le personnel, en raison des incertitudes qui continuent de peser sur la place idéale que devrait occuper le Programme au sein de la CPS. Compte tenu des fonctions singulières de l'EQAP, il a été décidé d'en faire une unité autonome rattachée directement au Bureau du Directeur général, tandis que le comité consultatif de l'EQAP doit devenir un comité permanent du CRGA et de la Conférence, ce qui lui permettra d'accomplir sa mission en tant qu'autorité d'homologation des qualifications. Les propositions y afférentes font l'objet du document 5.

96. L'EQAP a traversé de nombreux changements en 2015. En termes d'activités, l'EQAP a élargi sa gamme de prestations concernant l'enseignement fondé sur les acquis d'apprentissage, les compétences des enseignants, et les normes d'encadrement scolaire qui influent sur la qualité de l'enseignement. Le Programme de détermination des niveaux de référence au service de la qualité de l'enseignement en Océanie (PaBER) est entré dans sa phase pilote dans trois pays et les travaux des deux dernières années ont été consolidés pour cette troisième année de mise en œuvre. Le projet d'amélioration des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul a pris un nouveau tournant, grâce aux financements alloués par la Nouvelle-Zélande en faveur d'une évaluation d'ampleur régionale, notamment pour l'administration de la deuxième évaluation PILNA (Évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul) au deuxième semestre 2015. La Nouvelle-Zélande finance également d'autres volets d'activité qui devraient inscrire durablement la PILNA dans le paysage éducatif régional et en faire un outil essentiel d'amélioration des compétences en lecture, écriture et calcul. Le Registre océanien des qualifications et des normes s'étoffe, ce qui contribue à la reconnaissance des diplômes et à la mobilité des actifs.

### Bureau de pays des Îles Salomon

97. Le bureau de pays des Îles Salomon sert de véritable interface entre la CPS et ce pays membre qui occupe la troisième place au rang des pays les plus peuplés d'Océanie. Il contribue à établir et à cultiver des relations efficaces avec les responsables politiques et les hauts fonctionnaires du gouvernement salomonais. La responsable et les équipes du bureau sont à l'origine de plusieurs programmes et projets novateurs. En voici quelques-uns :

- Youth@Work : Depuis 2013, le programme Youth@Work, belle réussite financée par le gouvernement australien, a permis de former et de remettre sur le marché du travail plus de 2 000 jeunes sans emploi et laissés pour compte. En 2015, 600 jeunes d'Honiara ont suivi une formation rigoureuse d'un mois et ont effectué des stages dans les secteurs public et privé, tandis que 5 000 autres jeunes ont bénéficié d'une aide pour créer leur propre entreprise dans le cadre du programme « Jeunes entrepreneurs » et du marché des jeunes, qui a lieu une fois par mois. Youth@Work PLUS, nouveau module centré sur l'insertion des jeunes en situation de handicap, a été lancé en 2015, grâce au concours financier de PLAN international et sous l'égide du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce. Youth@Work PLUS a permis de donner du travail à 25 jeunes urbains, de former 12 jeunes ruraux en situation de handicap aux méthodes d'agriculture biologique et d'allouer des microfinancements à des jeunes pour leur permettre de monter leur propre exploitation dans leur village natal. Dans la province de Choiseul, cent jeunes ont bénéficié d'une aide pour trouver du travail et démarrer leur propre activité, et en 2016, l'Australie financera l'extension du programme à la province de Malaita. Le programme Youth@Work s'est vu accorder pour la période 2016-2020 une subvention d'un million de livres sur quatre ans. Cette subvention lui a été décernée par le Programme des jeunes leaders de la Reine, au titre du Fonds du Jubilé de diamant de la Reine.
- Le bureau de pays des Îles Salomon a remis un avis technique de haut niveau au ministère salomonais des Terres afin de l'aider à s'attaquer à une priorité nationale pressante, à savoir la gestion foncière et l'urbanisation. Ces informations contribueront au nouveau plan d'urbanisme, à une évaluation du ministère des Terres (qui conduira peut-être à une réforme structurelle destinée à l'aider à remplir au mieux sa mission), et au développement des compétences du ministère afin qu'il puisse procéder à un découpage cadastral et émettre des titres fonciers pour les zones d'habitat spontané d'Honiara, ce qui permettrait de légaliser ces vastes zones de non-droit souvent dépourvues de tout accès à l'eau et à l'électricité. Ce travail a été réalisé avec le soutien de l'Australie.
- Les Îles Salomon se sont dotées d'un projet de politique nationale sur les ressources minérales marines profondes, et une analyse des lacunes législatives a été réalisée par la Division géosciences dans le cadre du Projet Ressources minérales des grands fonds marins, financé par l'UE. Une revue institutionnelle complète du ministère des Mines a également été entreprise par la Division géosciences en 2015, à la demande du ministère. La Division aide par ailleurs les Îles Salomon à parachever le tracé des limites maritimes qui n'ont pas encore été officialisées et collabore étroitement avec la FFA afin de favoriser l'accès de cette dernière aux informations de délimitation maritime déposées auprès des Nations Unies, avec l'accord des États membres. Ces informations permettront à la FFA de renforcer son suivi des activités de pêche pratiquées par les flottilles étrangères.
- En collaboration avec l'Agence allemande de coopération technique (GIZ), la Division pêche a mis à l'eau six nouveaux dispositifs de concentration du poisson (DCP) dans la province de Choiseul et a formé les

villageois aux méthodes de pêche sur DCP, dans l'optique globale d'améliorer la sécurité alimentaire. Le suivi électronique des prises de thonidés à bord des palangriers a été mis à l'essai avec succès aux Îles Salomon, et les résultats positifs de l'expérimentation devraient ouvrir la voie à l'utilisation de cette technologie dans le reste du Pacifique pour lutter contre la pêche illicite et gérer durablement les stocks de thonidés. Le ministère des Pêches a bénéficié d'une assistance en 2015 pour mettre en place sa politique sur la pêche palangrière, qui aborde entre autres le suivi des stocks de thonidés, la saisie des données, l'analyse et la transmission de l'information. En 2016, la CPS intensifiera son soutien en direction des pêches côtières, avec à la clé une amélioration de la sécurité alimentaire, dans les provinces de Temotu et de Malaita, toutes deux touchées par le cyclone tropical Pam. Pour ce faire, elle s'appuiera sur la méthode des jeunes chefs de file du développement, avec le soutien financier de la banque allemande KfW.

- La Division santé publique a soutenu les « NCD Warrior », une équipe de jeunes en croisade contre les MNT qui intervient dans les écoles d'Honiara pour promouvoir les écoles-santé et la politique nutritionnelle nationale mise en place par le ministère salomonais de la Santé pour réduire les taux de MNT. La Division continue d'accompagner le ministère de la Santé et les forces de l'ordre dans la réforme de la législation nationale sur l'alcool et la mise en place d'initiatives fiscales connexes, l'objectif étant de faire baisser les niveaux élevés d'abus d'alcool et de remédier aux problèmes de santé et de société qui en découlent. Nouvelle initiative de la Division santé publique, Fruit@Work aide les jeunes à acheter des franchises pour proposer des fruits frais dans des points de vente et effectuer des livraisons à vélo dans Honiara. Il s'agit de promouvoir le *lokal kaikai* et la consommation d'en-cas sains au sein des entreprises et de la fonction publique.

### Antenne régionale Pacifique Nord

---

98. L'antenne régionale Pacifique Nord soutient et coordonne les activités de la CPS aux États fédérés de Micronésie, aux Îles Mariannes du Nord, aux Îles Marshall et à Palau. Depuis l'inauguration de l'antenne, la CPS a cultivé d'excellentes relations avec les membres de la CPS dans le Pacifique Nord. Le personnel en poste à l'antenne travaille en étroite coopération avec les agents de la CPS en mission dans le Pacifique Nord. La plupart des activités qu'ils mènent sont présentées dans les rapports des divisions de la CPS. Parmi les activités coordonnées par l'antenne Pacifique Nord, on peut citer :
- le transfert par la CPS et l'UE des acquis des projets nationaux North-REP aux États fédérés de Micronésie, aux Îles Marshall et à Palau,
  - le programme d'assistance technique de la CPS à destination des membres du Pacifique Nord : santé (Îles Mariannes du Nord), agriculture et environnements marins côtiers (États fédérés de Micronésie) et livraison de citernes à eau (États fédérés de Micronésie, Îles Marshall et Palau),
  - les opérations d'appui technique, de formation et d'assistance concernant la négociation et le tracé des limites maritimes, ainsi que l'élaboration de textes de loi sur les ressources minérales des grands fonds marins,
  - les travaux préparatoires d'une étude sur les transports maritimes dans l'ensemble des États librement associés (États fédérés de Micronésie, Îles Marshall et Palau), en vue de sa présentation à l'Agence japonaise pour la coopération internationale,
  - l'assistance fournie aux membres pour l'accès au Fonds vert pour le climat, et
  - les pourparlers engagés avec les membres sur leurs arriérés et leurs contributions, un accord provisoire ayant été conclu avec les Îles Mariannes du Nord et les États fédérés de Micronésie.
99. Les pays membres du Pacifique Nord sont sans cesse à la recherche de nouvelles occasions de nouer des partenariats plus étroits avec la CPS, notamment si cette dernière accepte de fournir des services de secrétariat à certaines des organisations établies dans la sous-région. La CPS pourrait ainsi assurer le secrétariat du Sommet des hauts dirigeants de Micronésie et de la Commission micronésienne des transports maritimes.
100. La CPS se penche actuellement sur son implantation géographique (bureaux de pays et antennes régionales), afin de déterminer la manière optimale de renforcer la présence et l'action de la CPS dans les pays membres.

### Conclusions

101. En 2015, la CPS a continué de conforter son statut de principale organisation scientifique et technique au service du développement en Océanie. L'année a été marquée par une activité de première importance, à savoir la formulation du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020, pilotée par le sous-comité ad hoc du CRGA et réalisée avec la participation active du personnel, des partenaires du développement et d'autres parties prenantes. Le Plan stratégique guidera l'action de la CPS ces cinq prochaines années. Pour la Communauté du Pacifique, le principal défi à relever sera de trouver les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le Plan stratégique. Ce dernier milite pour une hiérarchisation du travail de la CPS et une allocation stratégique des ressources, et préconise entre autres un alignement sur les priorités de développement des membres, la mise en place de « domaines d'excellence » au sein de la CPS, une plus grande implication des membres dans l'action de la CPS, et une présence améliorée dans les pays. Il insiste également sur l'importance de communiquer sur les résultats et les retombées de l'action de la CPS.
102. L'année 2015 s'est ouverte sur un déficit budgétaire à résorber. Alors que le budget approuvé par le CRGA en novembre 2014 était à l'équilibre, un déficit budgétaire significatif est apparu dès le début de l'année 2015 en grande partie sous l'effet de fluctuations de change défavorables et de la dépréciation du dollar australien. Ce revers est venu fragiliser une situation financière déjà précaire, et un déficit similaire est annoncé pour 2017. Le déficit de 1,1 million d'UCOM, qui devait grever le budget pour l'exercice 2016, a été évité grâce à un effort concerté et partagé de rationalisation des dépenses internes. Cette compression des programmes d'activité et des recrutements volontairement effectuée par les divisions et la Direction opérations et gestion témoigne du fort engagement de Secrétariat à tous les niveaux de placer l'année 2016 sous le signe de la responsabilité financière. Si le déficit estimé pour 2016 a été effacé grâce à des mesures d'économie en interne, la CPS n'a plus aujourd'hui les moyens de mettre en œuvre le Plan stratégique. En conséquence, il est important que les membres accusant des arriérés de contribution honorent leurs engagements. Le Secrétariat élaborera un nouveau dispositif de financement, qui sera présenté pour approbation à la quarante-sixième session du CRGA en 2016.
103. Les processus de recrutement, de fidélisation et de perfectionnement du personnel ont été améliorés, mais la CPS dispose encore d'une marge de progression. Le processus d'harmonisation à l'œuvre au sein du CORP est à cet égard un obstacle majeur, puisque les conditions d'emploi du personnel de la CPS demeurent en deçà de celles proposées dans les autres organisations du CORP, alors que, globalement, les agents de l'Organisation assument davantage de responsabilités en termes d'encadrement du personnel et travaillent dans un plus large éventail de domaines. La CPS doit continuer de développer des solutions non pécuniaires pour reconnaître et récompenser le travail de ses agents. Si rien n'est fait pour remédier à la situation, la CPS restera derrière ses concurrents sur le marché du travail à l'international et pourrait avoir du mal à rester à la pointe des travaux scientifiques et techniques.
104. La Communauté du Pacifique devra encore redoubler d'efforts pour communiquer sur ses réalisations et accroître son rayonnement en tant que principale organisation scientifique et technique œuvrant au développement de la région. À ce titre, il lui faudra investir davantage dans le site Web de l'Organisation, ainsi que dans la construction de son image et de sa « marque », tout en harmonisant sa communication et en améliorant son travail de coordination sur ses publications scientifiques et techniques et les nombreuses activités qu'elle conduit avec ses États et Territoires membres.

### Recommandations

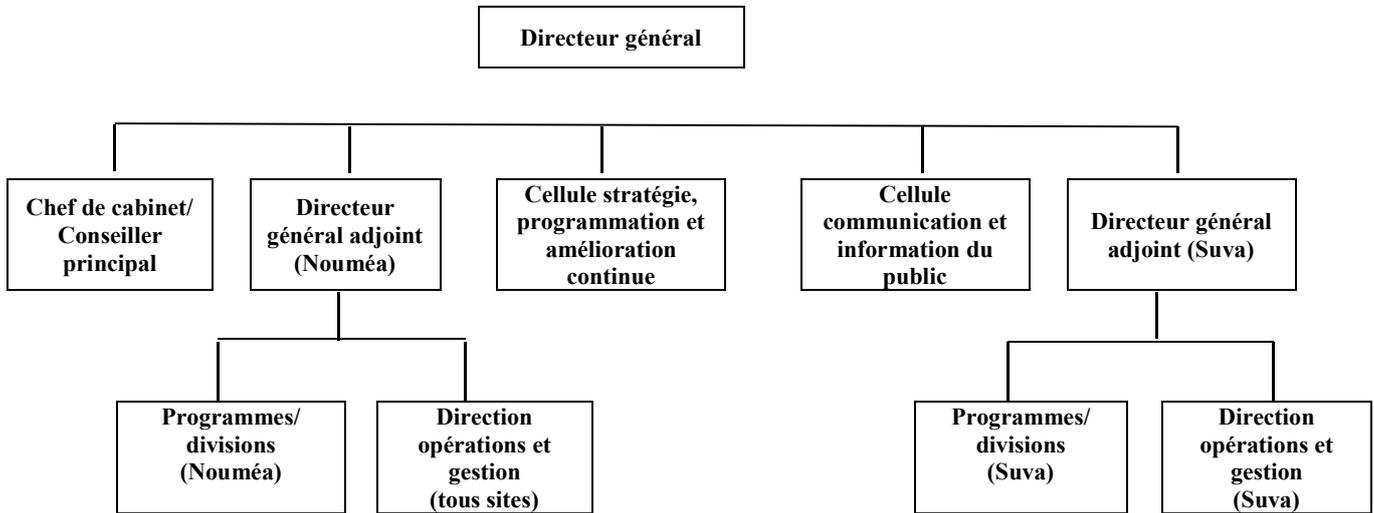
105. Le CRGA est invité à :
- i. prendre note des réalisations de la Communauté du Pacifique (CPS) pour l'année 2015 ;
  - ii. noter l'avancement du programme de réformes de la CPS, y compris la nouvelle organisation du « top management » ;
  - iii. donner instruction au Secrétariat de prendre une part active dans l'évaluation des dispositifs de gouvernance et de financement du CORP ;
  - iv. approuver les efforts déployés par le Secrétariat pour accroître son rayonnement, sa visibilité et ses partenariats, et charger le Secrétariat de poursuivre ces efforts ;

- v. souscrire à l'initiative prise par le Secrétariat de définir clairement ses domaines d'intervention prioritaires et de cibler ses ressources en conséquence, conformément au Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 ;
  - vi. au besoin, fournir au Secrétariat des orientations concernant les principaux défis que doit relever la CPS sur le plan de la gouvernance, des partenariats, de l'architecture régionale et de la cohérence de l'action des organisations du CORP ;
  - vii. noter la situation financière précaire dans laquelle se trouve la CPS, approuver l'objectif d'augmentation de la composante ordinaire du budget à hauteur de 35 % environ du budget total, et convenir de mettre à l'étude les possibilités de partage de coûts de certains services particuliers et de mobilisation des ressources en général ;
  - viii. noter que le Secrétariat est convenu de revenir dans les usages à l'emploi du nom officiel de l'Organisation, à savoir la « *Communauté du Pacifique* » (« *Pacific Community* »), tel qu'adopté par la trente-septième Conférence du Pacifique Sud en 1997 en lieu et place de « Commission du Pacifique Sud », puis confirmé par voie de résolution à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique. Cette décision permettra d'abandonner le terme « Secrétariat général de la Communauté du Pacifique », nom officieux dont l'usage s'est répandu ces dernières années. Noter par ailleurs que la Communauté du Pacifique (« the Pacific Community ») désigne les membres et le Secrétariat dans son ensemble, de même que le sigle « CPS » (« SPC ») ; et à
  - ix. prendre note du logo actualisé de la Communauté du Pacifique et de la charte graphique qui l'accompagne.
-



**ANNEXE 1**

**ORGANIGRAMME DE LA CPS**



**DÉCISIONS PRISES À LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU CRGA**

Contexte	Décisions du CRGA (quarante-quatrième session)	Mise en œuvre	Responsabilités
<b><i>POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE GOUVERNANCE</i></b>			
<p>Les participants à la quarante-troisième session du CRGA et à la huitième Conférence ont chargé le Secrétariat de réaliser une évaluation de son dispositif de gouvernance en 2014, pour présentation des conclusions et recommandations de ces travaux à la quarante-quatrième session du CRGA. L'exercice d'évaluation a été piloté par un groupe de travail sur la gouvernance, composé de représentants du Secrétariat et de onze États et Territoires membres : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Îles Marshall, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Îles Salomon et Polynésie française. Les conclusions de l'évaluation ont été examinées par l'ensemble des membres de la CPS lors d'une session extraordinaire du CRGA qui s'est tenue le mardi 4 novembre 2014, au cours de laquelle les participants ont salué les efforts soutenus déployés par le groupe de travail et présenté, pour approbation par le CRGA, les recommandations ci-après visant à améliorer le dispositif de gouvernance de la CPS.</p>	<p><b>Le CRGA [réuni en sa quarante-quatrième session] convient de :</b></p> <p><b>A. RÉFORMES DU DISPOSITIF DE GOUVERNANCE ACTUEL</b></p> <p><b>1. Améliorer l'efficacité du CRGA.</b></p>		
	<p>a. Élaborer pour le CRGA un mandat clairement défini, assorti de règles et de procédures. Ce mandat définira l'étendue des pouvoirs du Comité et indiquera la structure à donner aux recommandations. Il contiendra également :</p> <p>i. le mandat du président du CRGA ; et</p> <p>ii. des conseils destinés aux membres en vue de la sélection de leurs représentants au CRGA.</p>	<p>Mandat établi sous forme de projet (annexe B), à affiner après la quarante-cinquième session du CRGA.</p>	<p>Directeur général, son Chef de cabinet et le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique</p> <p>Directeur général, son Chef de cabinet et le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique</p> <p>Directeur général, son Chef de cabinet et le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique</p>
	<p>b. Organiser à l'intention des membres une séance d'information animée par un consultant externe juste avant la session du CRGA de novembre 2015 (afin d'éviter des frais de déplacement supplémentaires) et à intervalles réguliers, en tant que de besoin, au profit des nouveaux membres.</p>	<p>Impossible pour des raisons budgétaires.</p>	<p>Directeur général, son Chef de cabinet et le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique</p>

	<p>c. Appliquer le principe de la continuité de la représentation. Les membres s'efforceront de se faire représenter par les mêmes personnes pendant une période donnée [de préférence, trois ans], afin d'assurer une certaine continuité en termes de perspectives et d'expérience. Chaque membre veillera en outre à se faire représenter par au moins deux représentants désignés par ses soins. La CPS prendra à sa charge les frais de participation à la session du CRGA/à la Conférence d'un représentant pour chaque pays insulaire membre.</p>	Doit être mis en œuvre par les membres.	Correspondants de la CPS dans les pays membres
	<p>d. Veiller à ce que tous les documents de travail soient transmis au moins dix jours ouvrables avant la session du CRGA. Dans les documents présentés par le Secrétariat, il sera clairement demandé aux participants de prendre des décisions, et non uniquement d'approuver les recommandations ou d'en prendre note.</p>	En cours.	Haute direction de la CPS
	<p>e. Instaurer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des décisions du CRGA ; un tel dispositif permettra en outre au Secrétariat de présenter régulièrement aux membres des rapports d'avancement.</p>	Un système de suivi est en place pour les décisions du CRGA, et un point d'information sur leur mise en œuvre est régulièrement présenté à la haute direction de la CPS lors de ses réunions habituelles.	Chef de cabinet
	<p>f. Durant la session du CRGA, prévoir du temps pour que les délégués puissent évaluer et noter les performances du CRGA et proposer des améliorations.</p>	Point désormais inscrit à l'ordre du jour de toutes les sessions du CRGA.	
	<p>g. Désigner un agent (à temps partiel) spécialement chargé d'aider le CRGA.</p>	Cette fonction est désormais inscrite dans le descriptif de fonctions du Chef de cabinet.	Chef de cabinet

	<p><b>2. Fixer les dates et le lieu des sessions du CRGA</b></p> <p>a. Maintenir les sessions annuelles du CRGA, mais en alignant leurs dates sur l'exercice financier de la CPS, de sorte que les rapports soient plus pertinents et opportuns. L'exercice prenant fin le 31 décembre, il conviendra, à compter de 2016, d'avancer le CRGA au mois de mai ou de juin (aux dates convenant aux membres et en tenant compte des autres réunions régionales). Le CRGA approuvera donc un budget révisé pour l'exercice en cours, ainsi que des prévisions budgétaires pour les deux années suivantes (à titre d'exemple, la quarante-sixième session du CRGA, qui se tiendra en mai 2016, approuvera un budget révisé pour 2016 et des prévisions budgétaires pour la période 2017-2018).</p>	<p>Dès 2016, les sessions du CRGA se tiendront en mai de chaque année.</p>	<p>Directeur général et Comité consultatif de gestion</p>
	<p>b. Ramener la durée des sessions du CRGA à deux jours à compter de novembre 2015.</p>	<p>En cours de réalisation pour novembre 2015.</p>	<p>Tous</p>
	<p>c. Fixer le lieu des sessions du CRGA.</p> <p>ii) Les années où se tient également la Conférence : les pays ont la possibilité d'accueillir la Conférence, à condition qu'ils s'acquittent des frais supplémentaires engendrés pour la CPS, y compris les coûts afférents à l'organisation de la session du CRGA.</p> <p>Si aucun membre ne propose d'accueillir la Conférence, la Conférence est organisée au siège de l'Organisation, à Nouméa, ou à Suva</p>	<p>Décision qui appelle un travail plus approfondi, des échanges plus nourris et une décision de la Conférence.</p>	<p>Directeur général et Directeur général adjoint (Opérations et gestion)</p>
	<p><b>3. Épauler le président du CRGA et le Directeur général.</b></p> <p>a. Dispenser au président du CRGA un cours d'initiation ou de formation afin de l'aider dans sa tâche.</p> <p>b. Mettre en place une présidence tricéphale au mandat clairement défini – cette « troïka » sera composée du président en exercice, du président sortant et du président de la session suivante du CRGA ; elle participera à des réunions trimestrielles (par téléconférence) avec le Directeur général, débattera avec l'ensemble des membres de l'état d'avancement des activités de la CPS et s'emploiera à promouvoir l'action de l'Organisation dans les médias ou à l'occasion de cérémonies de lancement, notamment. Les trois présidents continueront d'exercer leurs</p>	<p>Un programme d'orientation destiné au président de la quarante-cinquième session du CRGA démarrera en octobre 2015.</p> <p>À étudier plus avant, notamment avec l'élaboration d'un mandat bien défini pour présentation à la quarante-sixième session du CRGA.</p>	<p>Directeur général et son Chef de cabinet</p>

	fonctions respectives pendant une période d'un an, par roulement de tous les États et Territoires suivant l'ordre alphabétique anglais des membres.		
	<p><b>4. Définir le rôle de la Conférence de la Communauté du Pacifique.</b></p> <p>a. Préciser le mandat de la Conférence, laquelle doit :</p> <p>i. nommer le Directeur général ;</p> <p>ii. examiner les grandes questions de politique régionale et la stratégie que doit arrêter la CPS pour y apporter les réponses souhaitées ; et</p> <p>iii. entériner les modifications du Règlement financier et du Règlement du personnel approuvées par le CRGA.</p>	Voir ordre du jour de la neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique.	Directeur général et son Chef de cabinet
	<p><b>CRÉATION DE SOUS-COMITÉS DU CRGA</b></p> <p><b>5. Renforcer l'engagement des membres en instituant un petit nombre de groupes de travail et de sous-comités dont le mandat sera limité dans le temps :</b></p> <p>a) Aux fins du présent document, le terme « sous-comité » désigne un groupe émanant du CRGA et chargé d'examiner des enjeux de gouvernance. Les sous-comités pourront compter dans leurs rangs des représentants extérieurs à l'Organisation, sous réserve de l'accord du CRGA. Ils auront pour rôle d'analyser et d'examiner certaines questions pour le compte du CRGA, auquel ils soumettront leurs conclusions ainsi que des recommandations, dans le cas où les questions considérées appelleraient des décisions importantes. Ils n'exerceront donc pas de fonctions exécutives (en d'autres termes, ils ne seront pas habilités à prendre de décisions importantes au nom du CRGA).</p> <p>Le terme « groupe de travail » désigne, quant à lui, un groupe créé à l'initiative du Directeur général et chargé de remettre des avis sur des questions de gouvernance stratégique ou toute autre question particulière.</p> <p>b) D'autres organisations se sont dotées de sous-comités, mais le groupe de travail sur la gouvernance préfère ne pas recommander la création d'une série de sous-comités, principalement pour des raisons de coût et d'efficacité. Il préconise plutôt les mesures décrites ci-après.</p>	<p>Un sous-comité du CRGA a été institué afin d'orienter l'élaboration du nouveau Plan stratégique de la CPS et s'est montré actif pendant toute l'année 2015.</p> <p>Une fois le Plan stratégique adopté, le Directeur général pourra, s'il le souhaite, créer de nouveaux groupes de travail avec une mission définie dans le temps et leur demander de se pencher sur des questions particulières ayant trait à la gouvernance stratégique.</p>	Haute direction

	<p><b>6. Demander au Comité d’audit et des risques, en sus de ses fonctions actuelles, de conseiller le CRGA sur toutes questions relatives au budget et aux acquisitions d’envergure de l’Organisation.</b></p> <p>Le Comité d’audit et des risques, créé en 2013, est un exemple représentatif de la pratique consistant à déléguer une partie des activités du CRGA à des experts indépendants.</p> <p>a. Outre les fonctions qui lui sont actuellement dévolues, le Comité d’audit et des risques se verra également confier les tâches suivantes :</p> <p>i. Budget : réaliser une brève évaluation des documents relatifs au budget (et à tout budget intérimaire éventuel) établis à l’intention du CRGA, soumettre un avis au CRGA, et, si ce dernier en fait la demande, formuler des recommandations spécifiques.</p> <p>ii. Actifs : proposer, en tant que de besoin, des conseils, des orientations et des recommandations au CRGA sur l’impact financier des frais d’exploitation qui pourraient découler de nouvelles acquisitions d’envergure.</p> <p>b. Le CRGA disposera ainsi des conseils avisés de spécialistes sur des questions financières majeures relevant de sa compétence (risques financiers, budget, principales immobilisations, entre autres).</p> <p>c. La demande faite au Comité d’audit et des risques s’inscrit dans le droit fil de son mandat actuel et n’aura aucune incidence sur sa composition actuelle ni sur les modalités relatives à l’organisation de ses réunions. Elle est également compatible avec la charte du Comité.</p>	<p>Le Comité d’audit et des risques s’est réuni à trois reprises en 2015.</p> <p>Le périmètre de son action a été élargi à l’examen des questions touchant au budget, aux actifs et aux risques financiers.</p> <p>Le rapport du président du Comité d’audit et des risques sera présenté au CRGA.</p>	<p>Comité d’audit et des risques et Chef de cabinet, qui veillent à ce que les rapports soient conformes aux exigences</p>

	<p><b>7. Établir un sous-comité chargé de travailler sur le nouveau Plan stratégique directeur de la CPS (lequel doit être avalisé par le CRGA et entériné par la Conférence en novembre 2015). Ce sous-comité sera constitué, dans la mesure du possible, selon le principe de la représentation de groupes et sera ouvert à toutes les personnes désireuses de participer à ses travaux, ainsi qu'à quelques parties prenantes extérieures, si nécessaire.</b></p> <p>a. Le sous-comité sera créé sur décision du CRGA à sa quarante-quatrième session, en 2014, pour une période initiale d'un an. Il se réunira une fois en face-à-face, et jusqu'à trois reprises par téléconférence. Sous réserve du mandat qui lui sera confié, il sera principalement chargé de superviser l'élaboration du nouveau Plan stratégique directeur, et plus particulièrement d'effectuer des analyses, de recenser les points qui pourraient sembler contestables et de formuler des orientations et des conseils, y compris en ce qui concerne le rôle et l'approche de la CPS en matière d'efficacité de l'aide.</p> <p>b. Dans l'idéal, le sous-comité sera composé d'environ huit membres. Il appartiendra au CRGA de décider des groupes parmi lesquels les membres seront choisis, et de déterminer si des parties prenantes extérieures (par ex. l'Union européenne) ou des experts indépendants peuvent faire partie du sous-comité. Le sous-comité sera ouvert à tous les membres du CRGA désireux de s'associer à ses travaux.</p> <p>c. Il reviendra au CRGA de décider si le sous-comité doit être maintenu, avec pour mission de s'assurer de la pertinence du Plan stratégique directeur, ou si le CRGA peut lui-même assumer directement cette tâche.</p>	<p>Le sous-comité sur le Plan stratégique a été créé en avril 2015, et l'Union européenne a été invitée à participer aux travaux en tant que membre à part entière.</p> <p>Le sous-comité s'est réuni à deux reprises en face-à-face, une fois en mai et une fois en août.</p> <p>Sa troisième et dernière réunion se tiendra le 2 novembre prochain.</p> <p>Le sous-comité a eu des échanges réguliers avec le groupe de travail interne au sujet des différentes versions du projet de plan stratégique.</p> <p>Le sous-comité entend recommander à la quarante-sixième session du CRGA (2016) que soit constitué un sous-comité permanent, dont la mission sera d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique.</p>	<p>Directeur de la Cellule d'engagement stratégique</p>
--	--	--	---

	<p><b>8. Reconduire le sous-comité chargé de la gouvernance, qui se verra confier le suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes du dispositif de gouvernance du CRGA et sera chargé de soumettre des recommandations au CRGA et à la Conférence en 2015.</b></p> <p>a. Le sous-comité se réunira par téléconférence à deux reprises au cours de l'année, en mai 2015 et juste avant la session 2015 du CRGA.</p> <p>b. Il examinera le degré d'application des recommandations formulées.</p> <p>c. Il choisira les recommandations devant être soumises à la Conférence pour adoption en 2015.</p> <p>d. Il pourra, au vu de son expérience, déterminer si de nouvelles réformes s'imposent.</p>	<p>Malheureusement, en raison des coûts supposés et d'engagements importants, le Secrétariat n'a pas été en mesure de tenir ces réunions.</p>	<p>Directeur de la Cellule d'engagement stratégique et Comité consultatif de gestion</p>
	<p><b>REPLACER LA CPS DANS LE CONTEXTE OCÉANIE DE LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE</b></p> <p><b>9. Engager un débat de fond sur la rationalisation des réunions régionales et des mécanismes régionaux (y compris le CRGA et la Conférence) et sur le renforcement de la complémentarité, de l'efficacité et de l'efficacé des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). Il s'agira notamment de :</b></p> <p>a. analyser les gains d'efficacité qui pourraient résulter de la tenue conjointe/concomitante de réunions régionales, sous réserve d'éventuels ajustements visant à refléter la composition des entités concernées ; cet exercice tiendra compte d'autres initiatives semblables menées dans la région et les complètera.</p>	<p>Ce débat est engagé et, dans tous les cas possibles, le Secrétariat participe pleinement aux actions menées conjointement avec le CORP, à l'exemple de l'évaluation des groupes de travail du CORP, de la finalisation du cahier des charges de l'évaluation des instruments régionaux financiers et de gouvernance, et de la finalisation de la Stratégie en faveur d'un développement résilient aux risques climatiques et aux catastrophes dans le Pacifique.</p>	<p>Comité consultatif de gestion et haute direction</p>

	b. donner pour instruction au Directeur général de la CPS de se mettre en rapport avec la Secrétaire générale du Forum des Îles du Pacifique, qui assume la présidence du CORP, afin d'étudier la possibilité de commander une étude conjointe sur les moyens de renforcer les complémentarités régionales et d'améliorer les réunions et les mécanismes régionaux.	Voir ci-dessus	Directeur général et Directeur de la Cellule d'engagement stratégique
<b>POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – POLITIQUE RÉGISSANT LE STATUT DE MEMBRE</b> <b>POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR– ADMISSION DU TIMOR-LESTE</b>			
Les participants à la quarante-troisième session du CRGA et à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique ont adopté une résolution qui élargit la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique au Timor-Leste, de sorte que l'éventuelle demande d'admission officielle du Timor-Leste puisse se voir donner une suite favorable. Conformément aux modalités définies, la résolution entre en vigueur au bout d'un an, à condition qu'aucun membre ne s'y oppose. Ce délai d'un an expire le 19 novembre 2014. Si aucune opposition n'a été formée, la Communauté du Pacifique pourra alors inviter le Timor-Leste à adhérer. La CPS propose la procédure suivante : le 20 novembre 2014, la CPS se mettra en rapport avec le gouvernement australien afin de s'assurer qu'aucune opposition n'a été formée. Si c'est le cas, elle invitera alors, au nom de tous ses membres, le Timor-Leste à rejoindre la Communauté du Pacifique et entamera avec lui les pourparlers relatifs aux conséquences financières de son admission. À ce sujet, le Secrétariat annonce au CRGA que le Timor-Leste a déjà été informé qu'il figurerait dans la catégorie 1 pour ce qui est des contributions statutaires. Une fois que le Timor-Leste aura officiellement adhéré à la Convention, tous les membres de la Communauté du Pacifique en seront notifiés. L'admission du Timor-Leste au sein de la Communauté du Pacifique fera l'objet d'une reconnaissance officielle lors de la prochaine Conférence, à condition que le processus ait abouti avant cette date.	Le CRGA :  i. approuve la procédure proposée visant à l'admission du Timor-Leste ;  ii. salue la déclaration du Timor-Leste aux termes de laquelle il réitère son souhait de faire partie de la Communauté du Pacifique ; et  iii. autorise le Secrétariat à rester en contact avec le Timor-Leste afin de poursuivre l'examen des questions liées à son souhait de rejoindre la Communauté du Pacifique en qualité de Gouvernement Membre.	La compétence territoriale de la Communauté du Pacifique a été officiellement élargie en décembre 2014.  Depuis la mission effectuée au Timor-Leste en juin 2015, le Timor-Leste a précisé qu'il lui fallait obtenir l'approbation des autorités nationales compétentes avant de pouvoir déposer l'instrument d'adhésion lui permettant d'acquérir le statut de Gouvernement Membre.	Directeur général, Directeur général adjoint (Opérations et gestion) et Chef de cabinet

**POINT 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT SUR LES STATUTS DE MEMBRE ET D'OBSERVATEUR**

<p>8.) Les participants à la quarante-troisième session du CRGA ont chargé le Secrétariat d'étudier, en collaboration avec un groupe de travail composé de représentants des États et Territoires membres, la possibilité de créer les catégories de membre associé et d'observateur, et d'élaborer une politique régissant les statuts de membre et d'observateur auprès de l'Organisation. Le CRGA a estimé en particulier que la création officielle de nouvelles catégories de membres serait propre à répondre à la volonté commune de la CPS et de l'Union européenne (UE) d'accroître la reconnaissance institutionnelle du rôle joué par cette dernière, en sa qualité de partenaire majeur de la Communauté du Pacifique. S'en sont suivis une série d'échanges entre les membres fondateurs de la CPS, qui ne partagent pas tous le même point de vue sur la procédure juridique à suivre pour créer de nouvelles catégories de membres. Certaines questions restent en outre en suspens. Il convient donc de poursuivre le travail afin d'y trouver des réponses de nature à satisfaire l'ensemble des membres. Afin de bénéficier d'un autre outil de reconnaissance des formes de partenariat plus institutionnelles et de tenir compte des pourparlers récemment menés avec l'UE, le Secrétariat propose l'adoption d'un statut d'observateur permanent, conformément à la pratique en vigueur aux Nations Unies, ainsi que l'élaboration d'un protocole d'accord avec l'UE visant à prendre acte des liens étroits qu'elle entretient avec la CPS.</p>	<p>9.) Le CRGA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. charge le Secrétariat de conclure un protocole d'accord non contraignant avec l'Union européenne, afin de reconnaître le partenariat privilégié liant l'UE à la CPS ;</li> <li>ii. renonce, à ce stade, à l'idée de modifier la Convention de Canberra en vue de créer les catégories de membre associé et d'observateur ;</li> <li>iii. approuve la proposition du Secrétariat de suivre la pratique en vigueur aux Nations Unies et de permettre l'octroi du statut d'observateur permanent à des États et à des organisations intergouvernementales par le biais d'une résolution adoptée à l'unanimité ;</li> <li>iv. charge le groupe de travail sur le statut de membre d'élaborer une politique régissant le statut d'observateur permanent auprès de la CPS, laquelle énoncera les critères et les procédures d'admission applicables, ainsi que les droits et les obligations de toute entité souhaitant accéder à un tel statut au sein de la Communauté du Pacifique, et de soumettre ce texte à la neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique pour adoption ; et</li> <li>v. charge le groupe de travail sur le statut de membre d'étudier le cas particulier de l'Union européenne et de formuler des recommandations dans l'optique d'une approche harmonisée envers les observateurs permanents et l'UE.</li> </ul>	<p>La convention de partenariat entre l'UE et la Communauté du Pacifique a été signée en juillet 2015.</p> <p>Les consultations concernant l'établissement de politiques générales à ce sujet se sont poursuivies.</p> <p>Ces politiques générales seront présentées à la quarante-cinquième session du CRGA et à la neuvième Conférence.</p>	<p>Directeur général et Directeur général adjoint (Opérations et gestion)</p>
---	--	---	---



**POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR– STRATÉGIE EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT AUX RISQUES CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES DANS LE PACIFIQUE**

<p>15.) Le projet de Stratégie en faveur d'un développement résilient aux risques climatiques et aux catastrophes dans le Pacifique est un nouvel instrument stratégique régional visant à renforcer les capacités d'adaptation des populations insulaires océaniques, y compris les plus vulnérables, aux effets du changement climatique, en privilégiant la gestion intégrée de l'action climatique et des risques de catastrophe. Son élaboration a nécessité un vaste processus participatif de consultation (en face-à-face et en ligne) auquel ont pris part des parties prenantes nationales et régionales, les États et Territoires insulaires océaniques, les organisations membres du CORP, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires du développement. Ces travaux ont été menés sous la houlette d'un comité de pilotage composé de représentants de pays de la région, du secteur privé et de la société civile. Une fois approuvée, la Stratégie prendra le relais du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques 2006-2015 et du Cadre d'action océanique pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005-2015. Le CRGA prend note du projet d'élaboration d'un cadre de gestion axée sur les résultats, à l'appui du processus de suivi-évaluation, de rapport et d'amélioration continue, et souligne la nécessité d'une utilisation raisonnée des ressources et institutions existantes dans la mise en œuvre de la Stratégie finalisée et approuvée.</p>	<p>16.) Le CRGA : donne instruction au Directeur général de la CPS de se mettre en rapport avec les directeurs des autres organisations membres du CORP afin d'évoquer le soutien à apporter au Partenariat océanique pour la résilience et de lever toutes les préoccupations en amont du Sommet 2015 des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique.</p>	<p>Les chefs d'État et de gouvernement du FIP ont estimé que de nouvelles consultations étaient nécessaires avant que la Stratégie ne soit définitivement entérinée.</p> <p>Elle fera donc l'objet d'un nouvel examen en 2016.</p>	<p>Directeur général et Division géosciences</p>
--	---	--	--

**POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU CONSEIL OCÉANIEEN D'ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE (SPBEA)**

<p>17) Le Groupe de travail mixte sur l'évaluation du SPBEA a été chargé par le CRGA réuni en sa quarante-troisième session de « déterminer l'approche et les ressources nécessaires à l'application optimale des recommandations ». Institué en février 2014, ce groupe de travail était présidé par la Haut-Commissaire de Kiribati aux Fidji, et composé de représentants de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des Fidji, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Nauru, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Nouvelle-Zélande et de la CPS (remarque : le SPBEA, Conseil océanien d'évaluation pédagogique, a été renommé SPBEQ, Secrétariat du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement, au début de l'année 2014). Le rapport du groupe de travail expose les modifications apportées à l'organigramme et à l'effectif du SPBEQ dans le droit fil des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation. Compte tenu du manque de moyens humains et financiers, une mise en œuvre progressive a été privilégiée et, suite à un exercice de rationalisation, des options ont été formulées en ce qui concerne les ressources et le calendrier d'exécution. L'effectif total a été fixé à 38 personnes, au lieu des 72 postes recommandés dans le rapport initial, ce qui nécessitera de recruter dix personnes supplémentaires entre 2014 et 2016. La pleine mise en œuvre du programme échelonné sera fonction de la disponibilité des financements, tel que précisé dans la partie du rapport traitant des options de financement. Le Plan stratégique du SPBEQ 2014-2016, qui reflète le mandat élargi du Conseil, à savoir l'objectif stratégique visant à améliorer la qualité de l'enseignement, est présenté au CRGA pour approbation.</p>	<p>18) Le CRGA :</p> <p>ii. donne instruction au Secrétariat d'analyser plus avant et d'affiner le Plan de mise en œuvre progressive élaboré par le Groupe de travail mixte, en soulignant la nécessité de rester dans la limite des moyens disponibles ;</p> <p>iii. approuve sur le principe le Plan stratégique du SPBEQ 2014-2016, sous réserve de l'application de la recommandation ii.</p>		
		Un document à ce sujet sera présenté à la quarante-cinquième session du CRGA.	Directeur général

<b>POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2013 ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET DES SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES</b>			
<p>21) Conformément aux dispositions du Règlement financier de la CPS, le Secrétariat présente au CRGA, pour examen, les états financiers vérifiés de la CPS et le rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice en précisant que les états financiers de la CPS et de la Caisse de prévoyance ont fait l'objet d'une approbation sans réserve pour la dix-huitième année consécutive. Des informations sur l'état des contributions statutaires sont également communiquées au CRGA : en date du 7 octobre 2014, 16 des 26 membres de la CPS ont acquitté la totalité de leurs contributions statutaires au Secrétariat. La majorité des membres ont consenti d'importants efforts pour acquitter en tout ou partie leurs contributions pendant l'exercice 2014. Parmi les trois membres à ne pas avoir réalisé de versement en 2014, l'un d'eux accuse des arriérés depuis plus de 14 ans. Le Secrétariat déploie des efforts soutenus, depuis plusieurs années, afin d'encourager les membres présentant des arriérés de longue date à convenir d'un calendrier de paiement, et il se félicite des versements réalisés par Nauru au titre du plan d'amortissement mis en place. Le CRGA estime que le paiement des contributions reflète le degré d'appropriation et de soutien affiché par les membres à l'égard de l'Organisation.</p>	<p>22.) Le CRGA :</p>		
	<p>i. prie les membres qui doivent encore acquitter leurs contributions, en particulier ceux accusant des arriérés, de verser les montants dus dans les meilleurs délais ;</p>	La situation s'est nettement améliorée.	Directeur général adjoint (Opérations et gestion)
	<p>ii. prie les membres traversant des difficultés financières de convenir d'un calendrier de paiement avec le Secrétariat ; et</p>	En cours.	Directeur général adjoint (Opérations et gestion)
	<p>iii. donne instruction au Directeur général de conduire une mission axée sur le problème des arriérés de longue date afin d'étudier toutes les options possibles et de les soumettre à l'attention des participants à la quarante-cinquième session du CRGA et à la neuvième Conférence en 2015.</p>	En cours.	Directeur général et Directeur général adjoint (Opérations et gestion)

**POINT 7.4 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT SUR LES RESSOURCES HUMAINES – PERFECTIONNEMENT ET FIDÉLISATION DU PERSONNEL**

<p>25) Les résultats du sondage récemment réalisé au sujet de l'engagement des agents de la CPS témoignent du fort attachement du personnel à la mission et aux objectifs de l'Organisation. Néanmoins, cette dernière éprouve des difficultés à attirer et à fidéliser les meilleurs talents au service du développement des Îles du Pacifique. Les difficultés en question ont notamment trait aux salaires des agents recrutés à l'international et à la précarité induite par l'obligation de ne recruter que des salariés en contrat à durée déterminée. Les contrats sont en effet de trois ans maximum pour tous. Les contrats des agents recrutés à l'international peuvent être renouvelés au bout de trois ans de service, mais leurs postes doivent être remis au concours au bout de six ans (« règle des six ans »). Cette pratique est source d'incertitude pour les agents (certains pouvant être des figures mondiales dans leur domaine de spécialité), peut provoquer des démissions, suppose d'engager des moyens humains et financiers considérables en vue de mener à bien les procédures de recrutement (1 300 000 UCOM en 2014), et limite les possibilités de perfectionnement des agents. C'est pourquoi le Secrétariat demande au CRGA d'assouplir les règles associées au renouvellement des contrats des agents recrutés à l'international appartenant aux classes 8 à 14 (hors directeurs et au-delà) et de permettre aux agents recrutés localement de bénéficier de contrats de plus longue durée. Il est précisé que l'objectif n'est pas de proposer des contrats à durée indéterminée, mais d'introduire des modalités de renouvellement des contrats plus souples, s'appuyant sur le système de gestion des résultats de la CPS et tenant compte des besoins en personnel de l'Organisation.</p>	<p>26) Le CRGA :</p>		
<p>i. prie le Directeur général de débattre de l'approche proposée avec d'autres directeurs d'organisations membres du CORP, dans une optique d'harmonisation.</p>	Achevé	Directeur général	